



# 2011

## Inventaire de la Biodiversité Communale Commune de Mainvilliers



**Eure-et-Loir Nature**

Maison de la Nature

Rue de Chavannes

28630 Morancez

Tél : 03.37.30.96.96

E-mail : [asso@eure-et-loir-nature.asso.fr](mailto:asso@eure-et-loir-nature.asso.fr)

[www.eure-et-loir-nature.asso.fr](http://www.eure-et-loir-nature.asso.fr)



Rapport de synthèse

# **Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) de Mainvilliers**

Septembre 2011

Rédaction : Maïté Godefroy

Données : Eure-et-Loir Nature

(Botanique : Eva Chéramy & Maïté Godefroy ; Entomologie : Jean-Paul Garnier ;  
Ornithologie : Michel Doublet & Steeve Sabarly ; Herpétologie : Alain Houssier)

## Sommaire

Introduction -----	3
I. Protocoles d'inventaires -----	4
<b>1.1. Préambule -----</b>	<b>4</b>
<b>1.2. Inventaire floristique -----</b>	<b>4</b>
<b>1.3. Inventaire ornithologique -----</b>	<b>4</b>
<b>1.4. Inventaire mammalogique -----</b>	<b>6</b>
<b>1.5. Inventaire entomologique -----</b>	<b>7</b>
<b>1.6. Inventaire herpétologique -----</b>	<b>7</b>
II. Les limites de l'inventaire -----	7
III. Calendriers des prospections 2011 -----	8
IV. Résultats de l'IBC -----	8
<b>4.1. Occupation du sol -----</b>	<b>8</b>
<b>4.2. Inventaire floristique : bilan des données -----</b>	<b>13</b>
<b>4.3. Inventaire ornithologique : bilan des donnée -----</b>	<b>17</b>
<b>4.4. Inventaire mammalogique : bilan des données -----</b>	<b>21</b>
<b>4.5. Inventaire entomologique : bilan des données -----</b>	<b>22</b>
<b>4.6. Inventaire herpétologique : bilan des données -----</b>	<b>23</b>
V. Sites d'intérêt et mesures de gestion -----	28
ANNEXES -----	34

## Introduction

C'est au cours du XX<sup>ème</sup> siècle que la France découvre les véritables richesses naturelles de son territoire mais aussi les nombreuses menaces qui pèsent sur elles. Dans la seconde moitié de ce siècle, des stratégies d'amélioration des connaissances et de protection de l'environnement voient le jour dans la politique globale d'aménagement du territoire.

Le territoire français métropolitain comporte 36500 communes. Cette unité administrative constitue une maille intéressante pour la collecte de l'information et l'expression des résultats. Mais peu de communes disposent aujourd'hui d'un outil fonctionnel permettant d'une part la connaissance du patrimoine naturel et d'autre part la réalisation d'actions de restauration, de gestion et de protection de ce patrimoine.

Pour permettre aux communes de mener aussi une politique environnementale, il est nécessaire qu'un état des lieux soit réalisé. Dans ce cadre, les inventaires de biodiversité communale ou IBC ont pour objectif de porter à la connaissance des élus le patrimoine de leur commune afin de le préserver dans le cadre des projets d'aménagement ou de révision du PLU. Le second objectif est de permettre de mieux appréhender le fonctionnement des différentes trames écologiques et les connexions biologiques qui existent ou manquent dans ce réseau de milieu naturel. De cette manière, la réalisation d'un IBC participe également à l'élaboration de la trame verte et bleue. Enfin, la réalisation de tels inventaires constitue un état initial indispensable pour évaluer l'évolution à long terme, favorable ou défavorable, de la biodiversité sur la commune.

La commune de Mainvilliers est une commune d'un peu plus de 10 000 habitants, et fait partie de l'agglomération de Chartres. Elle a décidé en 2009 de se doter d'un PLU et d'engager à ce titre une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme, avec l'appui d'un bureau d'étude. Eure-et-Loir Nature a participé au comité participatif mis en place pour cette démarche, qui a préconisé, dans sa restitution, la réalisation d'un inventaire de la biodiversité communale permettant de valoriser le patrimoine naturel auprès des élus et de la population, et de mieux le prendre en compte dans les travaux d'élaboration du PLU.

Ce présent document constitue la synthèse des résultats de l'IBC mené sur la commune de Mainvilliers en 2011. Il comprend une présentation des méthodologies d'inventaires et l'état des lieux du patrimoine naturel relevé sur la commune. L'analyse de ces données a permis la mise en évidence des éléments préservés, menacés ou dégradés. Afin d'aider les différents acteurs du territoire à mieux prendre en compte le patrimoine naturel du secteur, une dernière partie est consacrée à la synthèse des spécificités naturelles du territoire et à la définition d'actions qui pourraient favoriser leur préservation et leur mise en valeur.

## I. Protocoles d'inventaires

### 1.1. **Préambule**

L'inventaire écologique doit s'appuyer sur des méthodes rapides, rigoureuses et reproductibles, permettant d'apprécier les potentialités du secteur d'étude.

Le parti pris pour la méthodologie d'inventaire et des groupes inventoriés est issu d'une réflexion analysant les moyens humains et temporels impartis mais aussi la représentativité de la méthode d'échantillonnage et le caractère indicateur des groupes analysés.

Une première phase de travail a consisté en une synthèse des connaissances à partir de recherches bibliographiques et d'études documentaires.

### 1.2. **Inventaire floristique**

Les végétaux (ici uniquement vasculaires, ne sont pas inclus les bryophytes ou même les lichens) représentent un véritable patrimoine. La préservation de celui-ci passe nécessairement par une connaissance plus fine de sa diversité, de sa fragilité et des menaces pouvant en compromettre la pérennité. La méthode adoptée a consisté à sillonner au maximum la commune et les zones d'intérêt potentiel obtenues par croisement des différents supports cartographiques. <sup>4</sup>

Des prospections ont ainsi été réalisées sur les bords de la route, les parcours de randonnée pédestre, les massifs boisés, les cours d'eau, les points d'eau, les clairières et les jachères. Une fois sur le site, l'observateur parcourt la zone en relevant les espèces rencontrées. L'inventaire s'arrête lorsqu'aucune espèce nouvelle n'apparaît. Les parcelles ne sont donc pas entièrement parcourues dans un souci de gain de temps et d'énergie.

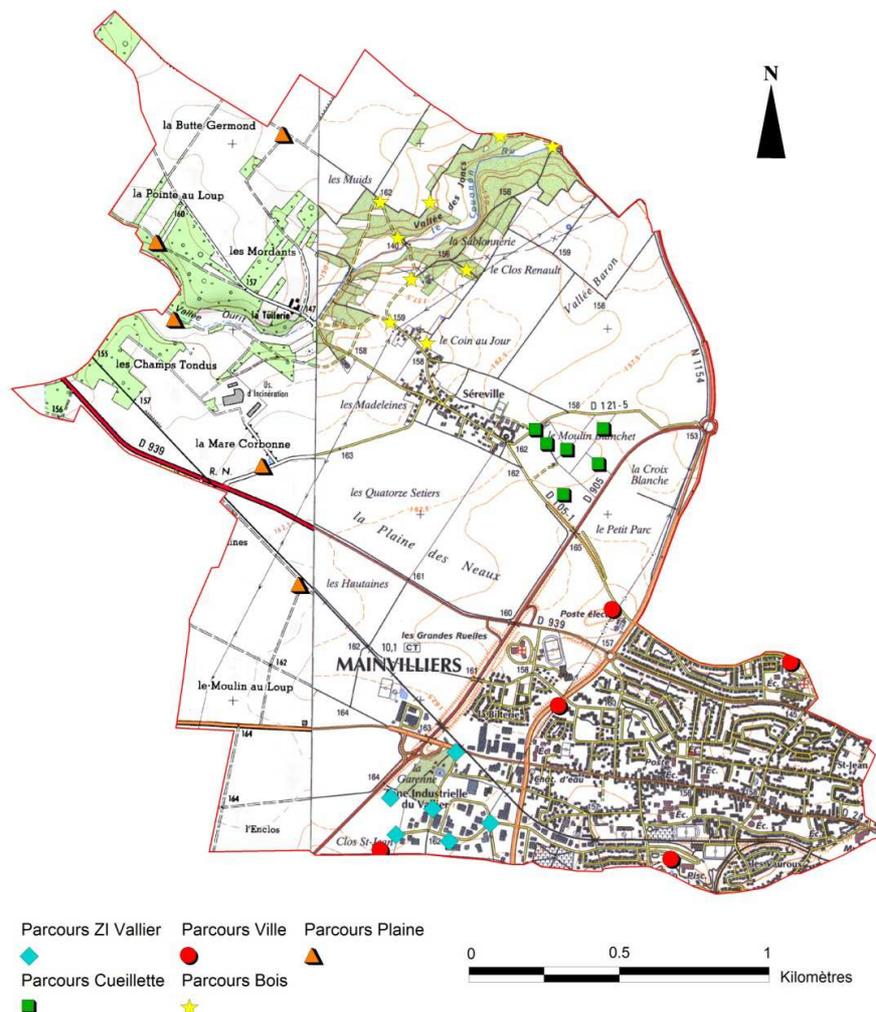
### 1.3. **Inventaire ornithologique**

Par leurs caractéristiques écologiques, les oiseaux constituent de très bons indicateurs de la qualité générale d'un milieu. Leurs exigences en termes d'habitats sont très variées, certaines espèces étant inféodées de manière quasi-exclusive à un biotope défini.

D'autre part, la variété de leurs régimes alimentaires (frugivores, granivores, insectivores ...) permet d'estimer les potentialités nutritionnelles des milieux. Leurs modes de reproduction et de nidification variés donnent des indications quant à l'abondance des micro-habitats sur le territoire considéré. De plus, ils correspondent à un groupe biologique très étudié et dont l'observation reste relativement aisée.

Le protocole d'inventaire de l'avifaune utilisé s'inspire du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnages Ponctuels Simples (STOC EPS), élaboré par le CRBPO du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (Centre de Recherche sur la Biodiversité des Populations d'Oiseaux). Cette méthode, basée sur des points d'écoute, vise à évaluer les variations spatiales et temporelles de l'indice d'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Toutefois, à la différence du protocole STOC EPS, les points d'écoute ne sont pas établis selon un quadrillage mais suivant des parcours. En effet, les grandes étendues cultivées rendent peu pertinent le système de quadrillage.

Cinq parcours ont été définis sur la commune, couvrant les principaux milieux : un parcours comprenant 9 points d'écoute dans le bois de Seresville, un parcours comprenant 6 points d'écoute dans les vergers de l'exploitation « La Cueillette de Seresville », un parcours comprenant 5 points d'écoute en plaine, un parcours comprenant 5 points d'écoute en ville et un parcours comprenant 6 points d'écoute dans la zone industrielle du Vallier.



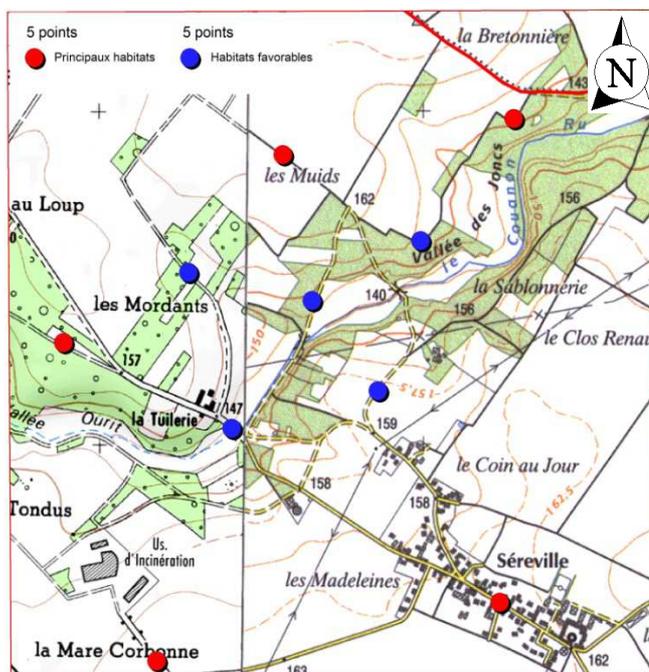
Chaque EPS est effectué deux fois en période de nidification. Le premier passage a lieu en début de saison de reproduction (du 1er avril au 8 mai) pour recenser les nicheurs précoces, le second a lieu entre le 9 mai et le 15 juin pour les nicheurs tardifs. Les écoutes sont réalisées le matin pendant les trois premières heures suivant le lever du soleil, période où les oiseaux signalent le plus leur présence (comportements territoriaux, chants). Elles ne sont pas réalisées les jours de pluie et de vent fort en raison des importantes perturbations sonores que ces conditions engendrent.

L'observateur se place au point d'écoute sélectionné durant 10 minutes et note chacune des espèces contactées par chant ou visuellement ainsi que les caractéristiques du milieu environnant. Cet inventaire ornithologique nécessite une connaissance auditive préalable des chants et des cris d'oiseaux ainsi qu'une connaissance visuelle.

#### 1.4. Inventaire mammalogique

L'inventaire en 2011 se focalise essentiellement sur les chauves-souris. Il entre dans le cadre du programme Vigie Nature du Muséum national d'Histoire naturelle. Il se fait via l'utilisation d'un détecteur à ultra-son (bat-box) qui permet d'identifier l'espèce en analysant les fréquences émises par celle-ci. Le protocole suivi correspond au protocole pédestre proposé par le Muséum. Il consiste à enregistrer pendant 6 minutes les signaux d'écholocation sur 10 points d'écoute, répartis dans un carré de 2 km de côté.

Cinq points sont placés dans les principaux habitats présents dans le carré et les 5 autres sont placés dans des milieux ou configurations particulièrement favorables aux chauves-souris comme les rivières, lisières forestières ou les mares. Les enregistrements sont envoyés au Muséum afin d'être analysés. Il n'y a pas de protocole particulier concernant la prospection des mammifères autres que les chauves-souris. Les espèces rencontrées lors des sorties terrains ainsi que les traces ou indices de présence sont relevés.



### **1.5. Inventaire entomologique**

Il est particulièrement difficile de réaliser un inventaire entomologique s'approchant de l'exhaustivité. Cela nécessiterait un protocole lourd avec, par exemple, la mise en place d'un réseau de pot-pièges sur la commune. L'inventaire va donc essentiellement porter sur les odonates et lépidoptères. Ces prospections sont toutes ciblées prioritairement sur la recherche et l'identification des adultes. La détermination des espèces se fait à vue ou via la photographie.

### **1.6. Inventaire herpétologique**

La recherche de reptiles se fait durant les matinées ensoleillées de printemps en prospectant les sites les plus exposés au soleil. La probabilité de rencontre avec un reptile est augmentée puisqu'à cette heure, ils sont en pleine thermorégulation, ce qui facilite leur repérage. Concernant les amphibiens, les mares, étangs ou autres sites potentiellement intéressants ont été préalablement ciblés via la cartographie SIG. Ces sites sont ensuite prospectés en mars-avril, période la plus favorable à l'observation des amphibiens. S'ils n'y passent pas forcément la plupart de leur temps, le milieu aquatique reste le meilleur endroit pour détecter la plupart des espèces. Le protocole va donc s'appuyer sur la recherche d'espèces dans l'eau. Les sites sont visités au crépuscule, moment de la journée où la probabilité d'entendre les chants est la plus importante. S'ajoute à l'écoute, la capture à l'épuisette avec relâcher immédiat.

## **II. Les limites des inventaires**

Il est difficile de réaliser un inventaire complet de la faune et la flore ou même de s'approcher de l'exhaustivité. Ce genre de travail demanderait plusieurs années d'étude, ne serait-ce que pour inventorier l'entomofaune. De plus, le printemps 2011 a été particulièrement sec et certaines espèces végétales n'ont certainement pas pu se développer. Pour ces raisons, les données d'archives sont également exploitées.

### III. Calendrier des prospections 2011

Mainvilliers		
<u>Inventaire</u>	Lieu	Date
<b>Avifaune</b>	Parcours Bois Seresville	19/04/2011
	9 points d'écoute	17/06/2011
	Parcours Zone du Vallier	25/04/2011
	6 points d'écoute	03/06/2011
	Parcours cueillette Seresville	28/04/2011
	6 points d'écoute	09/06/2011
	Parcours plaine	29/05/2011
	5 points d'écoute	19/06/2011
	Parcours ville	28/05/2011
	5 points d'écoute	
<b>Reptile</b>	Parcours Bois Seresville	18/04/2011
	Observations ponctuelles	Mars→Août
<b>Amphibien</b>	Sortie nocturne	20/04/2011
	Observations ponctuelles	Printemps
<b>Odonate et lépidoptère</b>	Observations ponctuelles	Avril→Août
<b>Chiroptère</b>	Parcours pédestre	11/08/2011
	10 Enregistrements	
<b>Flore</b>	Relevé bois de Seresville ZNIEFF	06/05/2011
	Relevé en ville : parc urbain	17/05/2011
	Relevé cueillette Seresville	23/05/2011
	Relevé bois de Seresville Hors ZNIEFF	24/06/2011

### IV. Résultats de l'IBC

#### 4.1. Occupation du sol

##### ➤ *Champs d'un seul tenant intensément cultivés (code CORINE : 82.1)*

Les grandes cultures (code CORINE 82.11) s'étendent sur les deux tiers de la superficie communale. Les cultures intensives impliquent une fertilisation chimique ou organique forte et une utilisation plus ou moins importante de produits phytosanitaires selon les exploitations agricoles. Ce sont très majoritairement des cultures céréalières : blé, orge et colza.



Le maraichage (code CORINE 82.12) est représenté par un seul exploitant. Il s'agit de la cueillette située à Seresville.

➤ *Chênaies-charmaies (code CORINE 41.2)*



Cet habitat est principalement présent au nord de la commune. Bien qu'une part du boisement ait été mise en culture, ce milieu reste dense sur cette partie de la commune et constitue un ensemble naturel remarquable dominé par le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le charme (*Carpinus betulus*). Les strates herbacée et arbustive sont bien développées et spécifiquement riches.

➤ *Pâturages mésophiles (code CORINE 38.1)*

Ce milieu est peu représenté sur la commune. Ce sont des pâturages mésophiles fertilisés, régulièrement pâturés, notamment par des moutons, sur des sols bien drainés.



Les espèces caractéristiques de ce milieu sont le ray-grass (*Lolium perenne*), la crételle (*Cynosurus cristatus*), le trèfle rampant (*Trifolium repens*), la pâquerette (*Bellis perennis*), les fétuques (*Festuca ssp*), les pâturins (*Poa ssp*), la renoncule rampante (*Ranunculus repens*), le bouton d'or (*Ranunculus acris*) et la cardamine des près (*Cardamine pratensis*).

➤ *Terrains en friche et terrains vagues (code CORINE 87)*



Quelques parcelles en friches de faibles superficies, correspondant très probablement à d'anciens champs abandonnés suite au remembrement, sont présentes au nord de la commune parmi les boisements. D'autres parcelles de plus grandes tailles sont présentes à la jonction entre la ville et les cultures. Ces grandes surfaces actuellement en friches seront certainement construites à plus ou moins long terme, par des habitations de type résidentiel ou des sites industriels. Ce type de milieu inclut également les bords de route et autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières introduites ou nitrophiles qui dépendent de l'exploitation antérieure.

➤ *Villes, villages et sites industriels (code CORINE 86)*

Ces aires sont utilisées pour l'occupation humaine et les activités industrielles. Une faune considérable s'est adaptée aux constructions. Des oiseaux comme le martinet noir (*Apus apus*), l'effraie des clocher (*Tyto alba*) et l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) y nichent presque exclusivement, utilisant surtout les structures dont l'architecture est traditionnelle. D'autres espèces des habitats rocheux de montagne, comme le rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*), ont colonisé les villages et les villes des basses altitudes. Des Chauves-Souris peuvent également se loger dans les constructions. Les plantes de rochers colonisent les vieux murs et les toits.

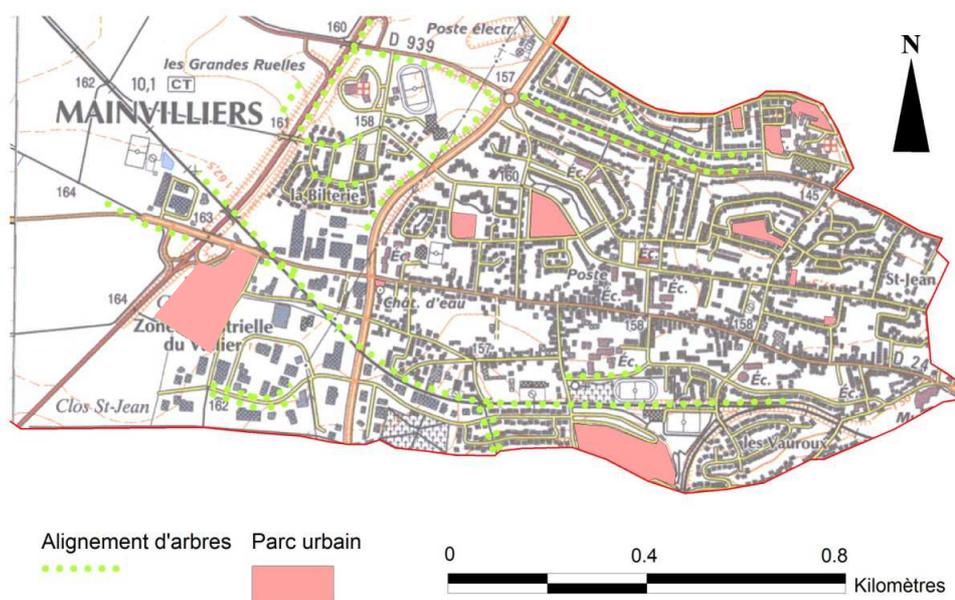


➤ *Parcs urbains et grands jardins (code CORINE 85)*



Quelques parcs urbains, ou simples espaces verts, jalonnent la commune. Ce sont des formations habituellement variées, créées à des fins récréatives. La végétation, habituellement surtout composée d'espèces introduites ou cultivées, peut néanmoins comprendre <sup>10</sup>

beaucoup de plantes indigènes et peut supporter une faune variée quand elle n'est pas intensivement gérée. L'hétérogénéité des habitats engendre une grande diversité faunistique avec une prépondérance des espèces communes. La présence fréquente des vieux arbres favorise l'installation d'espèces plus rares.



➤ *Eaux douces stagnantes (Code CORINE 22)*

Il existe deux mares communales à Mainvilliers, la mare du bois du Château et la mare Corbonne. La mare du bois du château (numérotée 1 sur la cartographie) correspond à une dépression contenant de l'eau stagnante et servant de dépotoir actuellement. Sa réhabilitation aurait un intérêt écologique avant tout pour la conservation d'un milieu humide augmentant la diversité spécifique et les zones de reproduction pour les amphibiens et les reptiles. De même, elle pourrait servir de corridor écologique ou du moins de point de passage temporaire pour les espèces (grenouille verte, grenouille rieuse, alyte accoucheur, triton ponctué, triton palmé) entre les différents points d'eau sur la commune.

La mare Corbonne (numérotée 2 sur la cartographie) se situe en plaine, à proximité de l'usine d'incinération des déchets (cf. *photo*). Elle est alimentée par les eaux de ruissellement des champs, de la route et probablement par les rejets de la station de traitement des déchets. Comme la mare



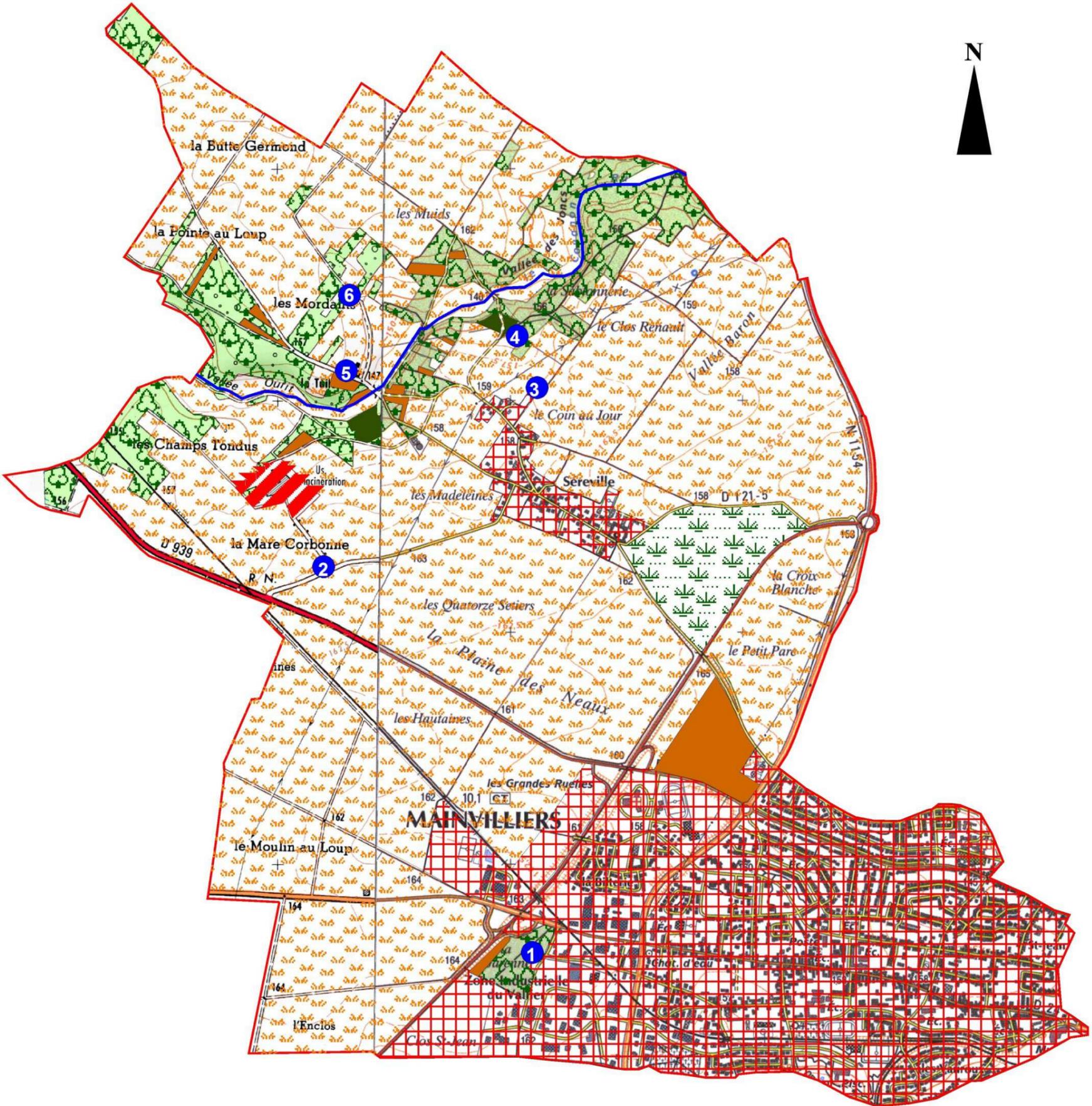
du bois du Château, sa conservation et sa réhabilitation seraient un atout pour la commune et permettraient l'accroissement de la diversité (habitat, faune, flore).

11

Deux mares privées ainsi qu'un étang de petite taille ont également été répertoriés sur Seresville au nord de la commune et sont numérotés comme suit sur la cartographie :

- 3 : la mare Pichon située sur le hameau de Seresville
- 4 : la mare de la chèvrerie
  - ➔ Ces deux mares ont été prospectées dans le cadre de l'inventaire des amphibiens et des odonates.
- 5 : étang privé située dans une ferme au cœur du bois de Seresville
- 6 : un point d'eau forestier de petite taille
  - ➔ Ces deux sites n'ont pas fait l'objet de prospection.

# Cartographie de l'occupation du sol sur la commune de Mainvilliers



- |                         |                          |                        |                                 |                |
|-------------------------|--------------------------|------------------------|---------------------------------|----------------|
| Mare et point d'eau<br> | <u>Couanon</u>           | Pâturage<br>           | Friche - Champs à l'abandon<br> | Maraîchage<br> |
| Zone Urbaine<br>        | Usine d'incinération<br> | Culture céréalière<br> | Bois de Sereville<br>           |                |

## 4.2. Inventaire floristique : bilan des données

Les zones potentiellement intéressantes ont été inventoriées au cours des mois de Mai, Juin et Juillet 2011. Des milieux tels que les bords de route, les friches, les jachères, les bois mais aussi les parcs urbains ont été parcourus. Au cours de ces inventaires, **139 espèces végétales** ont été relevées sur la commune (*Liste des espèces en annexe I*).

L'*Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir*, réalisé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, a permis d'établir un bilan sur la composition et la répartition floristique actuelle du département. Un statut de fréquence a pu être attribué à chaque espèce : très commune, commune, assez commune, assez rare, rare, très rare et rarissime. Seules les espèces indigènes sont prises en compte dans la suite de l'analyse.

L'inventaire réalisé au cours de l'année révèle ainsi la présence d'une espèce rarissime, de 2 espèces rares et 5 espèces assez rares dans le département.

Statut de fréquence	Espèces	Statut patrimonial
Très commune	100	
Commune	23	
Assez commune	5	
Assez rare	Centauree jaune ( <i>Blackstonia perfoliata</i> )	Déterminant ZNIEFF*
	Cerisier à grappes ( <i>Prunus padus</i> )	Déterminant ZNIEFF
	Epervière des murs ( <i>Hieracium murorum</i> )	
	Passerage drave ( <i>Lepidium draba</i> )	
	Petite centaurée délicate ( <i>Centaureum pulchellum</i> )	
	Ophrys araignée ( <i>Ophrys aranifera</i> )	
Rare	Sainfoin cultivé ( <i>Onobrychis viciifolia</i> )	
	Vesce à petites fleurs ( <i>Vicia parviflora</i> )	
Rarissime	Chicorée de mouton ( <i>Arnoseris minima</i> )	Déterminante ZNIEFF

**Récapitulatif sur les espèces issues de l'inventaire 2011 selon leur statut de fréquence et précisant leur statut patrimonial.**

Les données floristiques, recueillies préalablement, ont été extraites de la base données de l'association. Ces données proviennent d'observations de naturalistes adhérents à l'association. Elles ne sont pas le résultat d'un protocole particulier, ce sont généralement des observations réalisées lors de promenades. Ainsi, **53 espèces** s'ajoutent à la liste des espèces présentes sur la commune (*liste des espèces en annexe II*), parmi lesquelles 2 espèces rares et 6 espèces assez rares. Ces données ne sont pas précisément géo-localisées, la précision étant limitée à la commune.

Statut de fréquence	Espèces
Très commune	15
Commune	24
Assez commune	6
Assez rare	Vulpin genouillé ( <i>Alopecurus geniculatus</i> ) Datura stramoine ( <i>Datura stramonium</i> ) Lentille d'eau à trois lobes ( <i>Lemna trisulca</i> ) Potamot nageant ( <i>Potamogeton natans</i> ) Orpin paniculé ( <i>Sedum cepaea</i> ) Tabouret des champs ( <i>Thlaspi arvense</i> )
Rare	Carex étoilé ( <i>Carex echinata</i> ) Renoncule aquatique ( <i>Ranunculus aquatilis</i> )

**Récapitulatif sur les espèces issues de la base de données de l'association selon leur statut de fréquence (pas de statut patrimonial particulier).**

D'autres données proviennent quant à elles du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, le CBNBP. Ces données sont en accès libre via le site internet du CBNBP. Les observations s'étalent sur une période allant de la moitié du XIXème siècle à aujourd'hui, ce qui limite leur pertinence. En effet, un grand nombre d'espèces possédant aujourd'hui un statut de protection ont été observées sur Mainvilliers entre 1850 et 1900, espèces qui ont aujourd'hui disparu pour la plupart. Ces données anciennes nous informent toutefois sur ce que l'on pouvait observer il y a un siècle sur la commune et qui a disparu avec l'intensification des pratiques agricoles et la réduction des milieux naturels. Dans le cadre de l'inventaire communal, seules les données ayant moins de 20 ans ont été retenues ce qui représente **137 espèces** (liste des espèces en annexe III) parmi lesquelles, une espèce très rare, 6 espèces rares et 11 espèces assez rares.

14

Statut de fréquence	Espèces	Statut patrimonial
Très commune	45	
Commune	41	
Assez commune	23 dont : Scolopendre langue-de-cerf ( <i>Phyllitis scolopendrium</i> ) Renouée du Japon ( <i>Reynoutria japonica</i> ) Rosier à petites fleurs ( <i>Rosa micrantha</i> )	Protégé Naturalisé* Déterminant ZNIEFF - Protégé
Assez rare	Buddleia ( <i>Buddleja davidii</i> ) Fétuque géante ( <i>Festuca gigantea</i> ) Galinsoga cilié ( <i>Galinsoga quadriradiata</i> ) Héliotrope d'Europe ( <i>Heliotropium europaeum</i> ) Gesse sans feuilles ( <i>Lathyrus aphaca</i> ) Mélilot blanc ( <i>Melilotus albus</i> ) Persil des moissons ( <i>Petroselinum segetum</i> ) Potamot crépu ( <i>Potamogeton crispus</i> ) Orpin rougeâtre ( <i>Sedum rubens</i> ) Orpin réfléchi ( <i>Sedum rupestre</i> ) Vesce jaune ( <i>Vicia lutea</i> )	Naturalisé Naturalisé Protégé

Statut de fréquence	Espèces	Statut patrimonial
Rare	Souci des champs ( <i>Calendula arvensis</i> )	Naturalisé
	Drave des murailles ( <i>Draba muralis</i> )	
	Fenouil commun ( <i>Foeniculum vulgare</i> )	
	Gesse hérissé ( <i>Lathyrus hirsutus</i> )	
	Gesse sans vrille ( <i>Lathyrus nissolia</i> )	
Très rare	Séneçon du Cap ( <i>Senecio inaequidens</i> )	Naturalisé
	Camomille romaine ( <i>Ormenis nobilis</i> )	
+ 1 espèce accidentelle*		
+ 7 espèces subsponsanées* (dont une espèce protégée)		

**Récapitulatif sur les espèces issues du CBNBP selon leur statut de fréquence et précisant leur statut patrimonial.**

Ainsi, la commune de Mainvilliers recense près de **329 espèces** végétales sur l'ensemble de son territoire. L'analyse de l'ensemble des données révèle ainsi la présence d'une espèce rarissime, d'une espèce très rare, de 10 espèces rares et 23 espèces assez rares.

➤ Les espèces d'intérêt

La **blackstonie perfoliée** ou **centaurée jaune** (*Blackstonia perfoliata*) est une petite plante annuelle assez rare en Eure-et-Loir et déterminante ZNIEFF. Elle pousse sur des pelouses, des talus décapés, d'anciennes carrières, des ballasts de voies ferrées ou des friches, sur des sols argilo-calcaires assez secs. Elle a été relevée au niveau d'une friche dans la zone industrielle du Vallier près du bois du château à Mainvilliers.



15

Le **cerisier à grappes** (*Prunus padus*) est un arbuste à souche traçante caractérisé par une écorce très sombre à odeur désagréable, des fleurs groupées en grappes allongées, et de petits fruits noirâtres. C'est une espèce assez rare dans le département et déterminante ZNIEFF. Elle pousse dans les boisements, sur des sols frais à humides. Elle a été relevée dans la zone boisée au nord de la commune de Mainvilliers.



La **chicorée de mouton** ou **arnoseris naine** (*Arnoseris minima*) est une plante rarissime, déterminante ZNIEFF. C'est une petite plante annuelle, caractérisée par des tiges sans feuilles, grêles à la base et s'épaississant au sommet. Elle pousse au niveau des cultures ou des jachères, sur des sols sableux et acides. Elle a été trouvée à la cueillette de Seresville à Mainvilliers. Sa présence est

assez surprenante dans cette partie du département dont les sols sont plutôt calcaires. Il est possible qu'elle ait été importée lors d'un apport de terre sableuse destinée aux cultures maraîchères.

La **vesce à petites fleurs** ou **vesce grêle** (*Vicia parviflora*) est une plante annuelle grêle et grimpante à l'aide de vrilles. Elle est rare dans le département. Elle pousse sur des talus et accotements herbeux, dans des cultures, des friches, sur des sols secs et plutôt calcaires. On la retrouve sur la cueillette, au niveau des bois et sur une friche industrielle.

On peut également mentionner l'**épervière des murs** (*Hieracium murorum*) assez rare, relevée au niveau de la zone boisée au nord de la commune, la **petite centaurée délicate** (*Centaureum pulchellum*) assez rare, relevée dans une petite zone de friche entre les bois, la **passerage drave** (*Lepidium draba*) assez rare, et le **sainfoin cultivé** (*onobrychis viciifolia*) rare, toutes deux relevées dans la grande zone en friche vers Seresville.

Plusieurs espèces d'orchidées ont également été relevées. Une station d'**ophrys abeille** (*Ophrys apifera*) a été observée sur la friche et sur le bord de route jouxtant cette friche, en direction de Seresville avant la rocade. L'**orchis bouc** (*Himantoglossum hircinum*) a également été relevé sur les accotements au niveau de la ville. Assez communes, ces espèces poussent sur des pelouses, des accotements et des talus herbeux, des gazons urbains, sur des sols assez secs et plutôt calcaires. 16

La **platanthère à fleurs verdâtres** (*Platanthera chloranta*) pousse dans des milieux plus boisés mais aussi sur les pelouses, les prairies, sur des sols assez secs à frais et plutôt calcaires. Elle a été notée dans la zone boisée au nord de la commune. L'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*) commune et l'ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) assez rare, ont été relevées au niveau de la ville, respectivement au parc des Vauroux et à l'école Gambetta.

Bien que ces orchidées soient communes au niveau du département pour la plupart, on ne les trouve que de manière ponctuelle à plus petite échelle.



Ophrys abeille



Orchis bouc



Platanthère  
à fleurs  
verdâtres



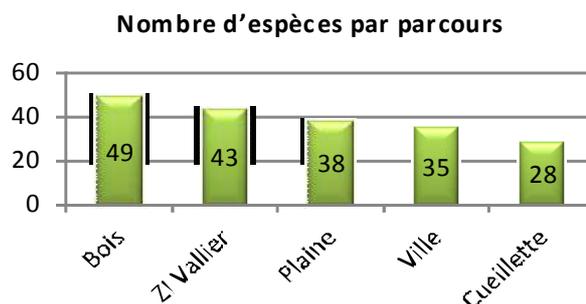
Epipactis à larges  
feuilles



Ophrys  
aranifera

### 4.3. Inventaire ornithologique : bilan des données

L'inventaire 2011 de l'avifaune de Mainvilliers, représentant un ensemble de 31 points d'écoute répartis dans les différents milieux de la commune ( ville, plaine, bois, zone industrielle et cueillette ), a permis de recenser **71** espèces d'oiseaux (*liste des espèces en annexe IV*).



C'est dans la zone boisée que l'avifaune est la plus importante, la cueillette constituant la zone la moins riche en oiseaux. Il est à noter qu'un nombre relativement important d'espèces d'oiseaux a été relevé sur la zone industrielle du Vallier ainsi qu'en ville. Ceci s'explique par la présence d'un bois au niveau de la zone industrielle, *le Bois du Château* et la présence de parcs, jardins et alignements d'arbres qui jalonnent la ville. Ces éléments constituent des atouts pour la biodiversité, il est donc primordial de les conserver d'une part, mais aussi d'en augmenter les potentialités écologiques et si possible d'en augmenter le nombre et la surface.

17

Les observations réalisées ces dernières années sur la commune de Mainvilliers par les ornithologues adhérents à l'association, ont été extraites de la base de données. Ces observations peuvent être le fruit d'études antérieures, auquel cas les protocoles suivis reprennent la technique des points d'écoute, ou il peut s'agir d'observations ponctuelles. Ces données apportent une information supplémentaire sur le nombre d'espèces d'oiseaux sur la commune, en revanche n'étant pas précisément géo-localisées, elles ne permettent pas de déterminer quels sites ou milieux sont favorables à ces espèces. Ainsi, 33 espèces s'ajoutent à la liste des espèces inventoriées au cours de l'année (*liste des espèces en annexe V*) élevant le nombre d'espèces relevées sur la commune à 104.

Le tableau ci-après, fait la synthèse des espèces trouvées en fonction de leur statut sur la liste rouge nationale.

Statut	Liste des espèces
En danger critique (CR)	Grue cendrée ( <i>Grus grus</i> )
En danger (EN)	Bécassine des marais ( <i>Gallinago gallinago</i> )
Vulnérable (VU)	Gobemouche gris ( <i>Muscicapa striata</i> ) Linotte mélodieuse ( <i>Carduelis cannabina</i> ) Pipit farlouse ( <i>Anthus pratensis</i> ) Bouvreuil pivoine ( <i>Pyrrhula pyrrhula</i> ) Busard cendré ( <i>Circus pygargus</i> ) Courlis cendré ( <i>Numenius arquata</i> ) Oie cendrée ( <i>Anser anser</i> )
Quasi menacée (NT)	Bruant jaune ( <i>Emberiza citrinella</i> ) Bruant proyer ( <i>Miliaria calandra</i> ) Fauvette grisette ( <i>Sylvia communis</i> ) Pouillot fitis ( <i>Phylloscopus trochilus</i> ) Traquet motteux ( <i>Oenanthe oenanthe</i> ) Alouette calandrelle ( <i>Calandrella brachydactyla</i> ) Moineau friquet ( <i>Passer montanus</i> ) Tarin des aulnes ( <i>Carduelis spinus</i> )
Préoccupation mineure (LC)	82 (voir annexe)
Données insuffisantes (DD)	Sizerin flammé ( <i>Carduelis flamma</i> )
Pas de données	Goéland sp. ( <i>Larus sp.</i> ) Bergeronnette de Yarrell ( <i>Motacilla alba yarrellii</i> ) Faucon émerillon ( <i>Falco columbarius</i> ) Pinson du Nord ( <i>Fringilla montifringilla</i> )

**Récapitulatif des espèces d'oiseaux relevées sur la commune de Mainvilliers en fonction de leur statut sur la liste rouge des espèces menacées en France.**

18

➤ *les espèces d'intérêt*

Quelques espèces méritent une attention particulière en raison de leur statut sur la liste rouge nationale et sont ici appelées « espèces d'intérêt ».

La **grue cendrée** (*Grus grus*) se reproduit dans le nord de l'Europe et en Asie de l'ouest. Les couples sont unis pour la vie. Ce sont des oiseaux puissants qui migrent sur environ 2 500 km de distance, ils passent l'hiver en Afrique du Nord ou en Europe méridionale (au sud de l'Espagne). Le trajet migratoire forme un arc relativement étroit survolant la France, des Pyrénées atlantiques jusqu'au nord du pays en passant par la région Centre. Elle est donc visible durant les haltes migratoires printanières notamment en avril. Elle a été vue en avril 1999.





La **bécassine des marais** (*Gallinago gallinago*) vit et se reproduit dans les zones herbeuses humides, au bord des marais d'eau douce et des étangs, dans les prairies inondées, les champs, et parfois près des marais salants. Elle est dérangée par les développements humains dans les zones humides, avec le drainage des marais, l'agriculture et les canaux. Elle a été contactée en avril 2005.

Le **gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) peut se rencontrer dans les jardins, les parcs et les bois clairs. Il apprécie les petites clairières et les trouées au milieu de hauts feuillus. Le nid est établi dans la végétation ou dans une cavité. La femelle pond 4 ou 5 œufs en mai-juin. Cette espèce est en déclin en Europe en raison principalement de l'emploi massif de pesticides en agriculture, du déboisement, de la baisse de l'âge d'exploitation des arbres et de la dégradation des habitats hivernaux. Il a été contacté au niveau de la zone industrielle et de la ville.



La **linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) s'installe volontiers en petites colonies formées de couples, dans des milieux semi-ouverts. Le biotope préférentiel de l'espèce est la steppe ou la lande buissonnante. Le nid est construit dans un arbuste à moins d'un mètre cinquante de hauteur. A une première ponte fin avril, de 5 œufs en moyenne, succède une seconde au cours du mois de juin. Le nid est parfois si mal dissimulé qu'un prédateur ou un observateur indiscret provoquent souvent la destruction ou l'abandon de la nichée. Les pontes de remplacement sont ainsi fréquentes, se prolongeant jusqu'à la fin du mois de juillet. Elle a été contactée lors des 5 parcours.

Le **pipit farlouse** (*Anthus pratensis*) est un petit oiseau terrestre brun et rayé. Il aime les milieux frais, humides et dégagés. On peut néanmoins le voir dans les terrains cultivés, les friches, les talus herbeux et le long des côtes maritimes. Le nid est caché sous une touffe de graminées, de bruyère ou de joncs. La femelle pond 4 à 6 œufs entre mai et juin, il y a souvent 2 couvées. Il a été contacté à Mainvilliers au niveau des bois, de la zone industrielle et en ville, ainsi que sur le terrain militaire de Champhol.





Le **bouvreuil pivoine** (*Pyrrhula pyrrhula*) est un oiseau trapu présentant une coloration rouge-rose au niveau de la gorge et des joues. Il vit dans les zones boisées, conifères ou feuillus, avec un sous-bois dense. On le trouve aussi dans les vergers, les parcs et les jardins. Le nid est construit sur la branche d'un arbre, dans un buisson ou un taillis. La femelle y dépose 4 à 6 œufs. Le bouvreuil pivoine décline ces dernières années en raison de la destruction de son habitat. La réduction des lisières de forêts et des haies entraîne la disparition de ses zones de nidification et de nourrissage. L'usage des herbicides a également un impact important sur l'espèce. Il a été relevé au niveau du bois de Seresville en 2004, 2005 et 2006.

Le **busard cendré** (*Circus pygargus*) est le plus petit et le plus gracile des quatre busards européens. Il n'a pas d'habitat-type mais il est plus souvent observé dans les paysages découverts tels que les steppes, les landes, les prairies et les champs de céréales où il trouve des conditions plus favorables à la nidification et à la chasse. Les couples se forment lorsque les oiseaux atteignent l'âge de 2 ou 3 ans. Le nid, souvent de petite taille, est construit à terre dans la végétation herbacée. C'est pour cette raison que les couvées sont particulièrement menacées à l'époque des moissons. En mai-juin, la femelle pond de 3 à 5 œufs dont l'incubation dure entre 28 et 35 jours. Il a été vu à Seresville en 2005.



20



Le **courlis cendré** (*Numenius arquata*) est le plus grand des limicoles européens. Il vit indifféremment sur des terrains secs ou humides, à l'intérieur des terres ou sur le littoral, avec une préférence pour les tourbières et les landes ne dépassant pas 600 m d'altitude. Il niche dans les prairies herbeuses de faible hauteur, ce qui lui permet d'avoir une parfaite couverture visuelle de son territoire. La femelle pond 3 à 5 œufs en avril-mai. En France, la population hivernante est en déclin et la population nicheuse est à surveiller. Il a été relevé en 2003.

#### 4.4. Inventaire des mammifères : bilan des données

Des données sur les mammifères observés sur la commune de Mainvilliers ont été extraites de la base de données de l'association.

Un inventaire des populations de chauve-souris a été entrepris au cours du mois d'août. Des enregistrements ont été réalisés suivant un parcours défini. Ils ont été envoyés au Muséum national d'Histoire naturelle afin d'être analysés, les résultats ne sont pas encore disponibles.

Liste des espèces de mammifères recensées sur la commune de Mainvilliers, issue la base de données de l'association		
Nom commun	Nom scientifique	Statut juridique / statut de protection
<b>Belette</b>	<i>Mustela nivalis</i>	-
<b>Campagnol commun</b>	<i>Microtus arvalis</i>	-
<b>Campagnol roussâtre</b>	<i>Clethrionomys glareolus</i>	-
<b>Cerf élaphe</b>	<i>Cervus elaphus</i>	-
<b>Chevreuil</b>	<i>Capreolus capreolus</i>	-
<b>Ecureuil roux</b>	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire
<b>Fouine</b>	<i>Martes foina</i>	-
<b>Hérisson d'Europe</b>	<i>Erinaceus europaeus</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire
<b>Lapin de garenne</b>	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-
<b>Lièvre commun</b>	<i>Lepus capensis</i>	-
<b>Mulot</b>	<i>Apodemus sylvaticus</i>	-
<b>Musaraigne carrelet</b>	<i>Sorex araneus</i>	-
<b>Putois</b>	<i>Mustela putorius</i>	-
<b>Rat surmulot</b>	<i>Rattus norvegicus</i>	-
<b>Renard roux</b>	<i>Vulpes vulpes</i>	-
<b>Souris domestique</b>	<i>Mus musculus</i>	-
<b>Taupe</b>	<i>Talpa europaea</i>	-
<b>Lérot</b>	<i>Eliomys quercinus</i>	-

Liste des espèces de mammifères recensées sur la commune de Mainvilliers, issue de la base de données de l'association.

##### ➤ Les espèces d'intérêt

Parmi les mammifères déjà recensés et enregistrés dans la base de données de l'association, deux espèces sont protégées en France sur l'ensemble du territoire.

L'**écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) habite les bois de feuillus ou de conifères (ou les forêts mixtes) qui présentent un sous-bois dense. On le rencontre aussi dans les parcs et jardins plantés de grands arbres. Il peut



également vivre à proximité des habitations. L'écureuil roux régresse actuellement légèrement dans l'Ouest de la France. L'espèce est totalement protégée en France. En Grande Bretagne l'introduction de l'écureuil gris (originaire d'Amérique) a complètement décimé l'écureuil roux. Même si ce n'est pas encore le cas en France, c'est une des raisons pour lesquels l'espèce est surveillée.

Le **hérisson d'Europe** (*Erinaceus europaeus*) habite un terrier ou un tronc d'arbre. Chaque hérisson a son territoire, ce qui justifie les combats entre eux lors des saisons de reproduction. Le trafic routier est la principale menace pesant sur cette espèce. En effet, le hérisson se met en boule dès qu'un danger le menace et il agit malheureusement de même vis-à-vis des véhicules automobiles. On évalue à 10 300 le nombre d'individus tués chaque année en France, sans compter ceux qui sont blessés. La disparition progressive du bocage, des haies champêtres et des petits bois épars au milieu des champs nuit à l'établissement des populations. Le cloisonnement des jardins empêche également le hérisson de chasser convenablement. Le hérisson d'Europe est protégé par l'annexe III de la convention de Berne\* et bénéficie d'un statut de protection totale par l'arrêté du 17 avril 1981.



#### 4.5. Inventaire entomologique : bilan des données

Au cours des diverses sorties terrain, 22 espèces de papillons et 5 espèces de libellules ont été contactées sur la commune de Mainvilliers.

	Nom commun	Nom scientifique	Site(s)
Lépidoptères	Le paon du jour	<i>Inachis io</i>	Bois de Seresville ; ville
	Le vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Bois de Seresville ; ville
	L'aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	Bois de Seresville
	La piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	Bois de Seresville ; ville
	Le flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Bois de Seresville
	La grande tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	Bois de Seresville
	La petite tortue	<i>Aglais urticae</i>	Bois de Seresville
	L'azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Bois de Seresville
	La piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	Bois de Seresville ; ville
	La belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	Bois de Seresville
	Le demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Bois de Seresville ; ville
	Le myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Bois de Seresville
	Le petit sylvain	<i>Ladoga camilla</i>	Bois de Seresville
	Le collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	Bois de Seresville ; ville

	Le procris	<i>Goenonympha pamphilus</i>	Bois de Seresville
	L'écaille fermière	<i>Epicallia villica</i>	Bois de Seresville
	L'argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	Bois de Seresville
	Le Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	Bois de Seresville
	L'écaille chinée	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Bois de Seresville
	Le petit myrtil	<i>Pyronia janiroides</i>	Bois de Seresville
	Le tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	Bois de Seresville
	Le tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Bois de Seresville
Odonates	La libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Cueillette de Seresville
	Le Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Mare Pichon
	Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>	Mare Pichon ; Mare Corbonne
	Leste barbare	<i>Lestes barbarus</i>	Mare Pichon
	Agrion sp.	<i>Coenagrion sp.</i>	Mare Corbonne

*Liste des espèces des lépidoptères et odonates recensés sur la commune de Mainvilliers.*

### ➤ Les sites d'intérêt

Ces espèces sont communes pour la plupart et ne possèdent pas de statut de protection particulier. On peut noter toutefois, la présence du Tabac d'Espagne déterminant ZNIEFF et du Leste Barbare, une libellule qui n'était connue jusqu'ici que sur deux stations en Eure-et-Loir. Les petites zones de friches parmi les zones boisées au nord de la commune, constituent des milieux très attractifs pour les papillons. De nombreuses espèces ont été contactées dans ces espaces au cours des inventaires. Cela s'explique par la présence de diverses plantes à fleurs. Au niveau de la ville, les parcs fleuris et les jardins, véritables îlots de verdure au milieu d'une urbanisation dense, ont également un rôle très attractif pour les insectes. La présence de libellules a été relevée sur les mares Corbonne et Pichon.

23

#### 4.6. Inventaire herpétologique : bilan des données

Trois espèces de reptiles ont été contactées lors de l'inventaire, auxquelles s'ajoute une espèce issue des données bibliographiques. Il s'agit de la vipère péliade, du lézard des murailles, de l'orvet fragile et de la couleuvre à collier.

L'inventaire des amphibiens a révélé la présence de sept espèces dont deux espèces de tritons et une salamandre. A ces données s'ajoute une espèce issue des données bibliographiques. Les résultats sont synthétisés dans les tableaux suivants.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Site(s)
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire	Mare Corbonne
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire	Bois de Seresville
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire	Mare Corbonne Mare Pichon
Grenouille verte	<i>Rana kl. esculenta</i>	Annexe V Directive Habitats*	Mare Corbonne Mare Pichon
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe II Convention de Berne* Annexe IV Directive Habitats*	Bois Zone urbaine
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire Annexe III Convention de Berne*	Bois de Seresville Voie ferré
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire	Mare Pichon Mare de la chèvrerie
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire	Mare Pichon Mare de la chèvrerie
Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire	Mare Pichon Mare de la chèvrerie
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	Annexe III Convention de Berne	Bois de Seresville Voie ferrée

**Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens recensées sur la commune de Mainvilliers lors de l'inventaire 2011**

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Site(s)
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire Annexe III Convention de Berne	Bois de Seresville
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protégé sur l'ensemble du territoire	

**Liste des espèces de reptiles et d'amphibiens recensées sur la commune de Mainvilliers issue de la base de données de l'association.**

### ➤ Les espèces d'intérêt

L'alyte ou crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) est un anoure de petite taille, mesurant souvent moins de 45 mm. D'aspect trapu, le museau est arrondi ou légèrement proéminent. L'iris est ovale verticale ou plus ou moins en forme de losange. La peau dorsale est granuleuse parsemée de petites pustules lisses et grisâtre, la face inférieure est plus claire. L'alyte



accoucheur est réputé pionnier car il peut coloniser une large gamme d'habitats aquatiques et de formations végétales assez ouvertes. On peut également le trouver en milieu forestier ou sur d'anciens sites industriels. La particularité de cette espèce vient de son mode de reproduction. Le mâle porte la ponte qui peut contenir 15 à 77 œufs. Il peut en porter deux, parfois trois, simultanément, car dans les 2 à 8 jours qui suivent la copulation, il continue de chanter et

s'accoupler si possible une nouvelle fois. Chaque année, il peut porter successivement plusieurs masses d'œufs. L'alyte accoucheur est protégé en France. Il est cité dans l'annexe II de la convention de Berne et dans l'annexe IV de la directive Habitats.



Le **crapaud commun** (*Bufo bufo*) est un anoure de taille moyenne à grande surtout chez les femelles. D'aspect général ramassé, la peau dorsale est pustuleuse d'une couleur variable : roussâtre, grise jaunâtre, verdâtre à noirâtre. Il apprécie tout particulièrement les milieux frais et boisés, composés de feuillus ou mixtes. Le crapaud commun est largement répandu. Toutefois les niveaux d'abondance sont hétérogènes d'une région à l'autre, il est même en déclin dans certaines d'entre elles comme en Sologne. L'espèce paie un lourd tribut à la circulation routière, tout particulièrement lors des migrations nuptiales. Elle est protégée en France et classée « à surveiller » dans le livre rouge des vertébrés de France.

La **grenouille rieuse** (*Pelophylax ridibundus*) vit dans les lacs et les grandes pièces d'eau. Elle a un aspect massif, une peau verruqueuse, et c'est la plus grande des grenouilles européennes. Le mâle possède des sacs vocaux gris. Son chant est plus grave et plus puissant, ressemblant à un rire. On trouve cette espèce dans le centre



et le sud de l'Europe. Très commercialisée, elle est aussi introduite. En France, on l'observe surtout au Sud de la Loire, mais aussi en Alsace et dans quelques autres départements. La grenouille rieuse est protégée par l'arrêté du 22 juillet 1993 (article 1), par la directive Habitats (annexe V), et par la convention de Berne (annexe III). Elle a été classée « à surveiller » dans le livre rouge des vertébrés de France.



La **grenouille agile** (*Rana dalmatina*) est un anoure de taille moyenne, mesurant 45 à 65 mm. D'aspect élancé, la peau est lisse et d'une coloration qui rappelle les feuilles mortes : brun roussâtre ou grisâtre. La face inférieure varie entre le blanc nacré, le jaunâtre ou le rosé. L'espèce est distribuée sur l'ensemble de la France à l'exception des hauts reliefs montagneux et d'une partie du nord-est. Sa présence est généralement associée aux boisements et aux fourrés : forêts de plaine, boisements alluviaux,

bocages... La grenouille agile est protégée en France. Elle est citée dans l'annexe II de la convention de Berne et dans l'annexe IV de la directive Habitats. Elle a été classée « à surveiller » dans le livre rouge des vertébrés de France.

La **grenouille verte** (*Rana kl. Esculenta*) possède une morphologie intermédiaire entre celles des grenouilles de Lessona et rieuse. De taille moyenne, l'aspect général est élancé. Elle présente une coloration vert clair avec une pigmentation brun foncé à noirâtre. Elle est largement répandue dans la moitié nord de la France et possède une amplitude écologique large. Cette espèce est citée dans l'annexe V de la directive Habitats. Elle est protégée en France mais peut être pêchée en vue d'une consommation familiale.



Le **triton palmé** (*Triturus helveticus*) est une espèce de petite taille allant de 50 à 95mm. Le mâle reproducteur présente une crête dorsale basse et droite et un long filament caudal noirâtre. Largement répandue, cette espèce est l'une des plus communes

en plaine. Le triton palmé peut être considéré comme une espèce ubiquiste, car il se reproduit dans une large gamme de milieux aquatiques stagnants ou à courant lent. Il semble dépendre toutefois de la présence d'un couvert boisé minimum à proximité de sa zone de reproduction. Cette espèce est protégée en France. Elle est classée parmi les espèces « à surveiller » dans le livre rouge des vertébrés.

26

Le **triton ponctué** (*Triturus vulgaris*) est un urodèle d'une taille allant de 65 à 90 mm. D'aspect général assez élancé, la tête est aussi large que longue. La queue est comprimée, plutôt mince, et terminée en pointe régulière. La peau dorsale est lisse ou granuleuse sans sillons costaux. La coloration de la face supérieure du corps est



uniforme chez la femelle et fortement ponctuée de ronds noirs chez le mâle. La face inférieure, souvent de teinte orangée, est tachée de ronds noirs chez le mâle et finement ponctuée de sombre chez la femelle. L'espèce est relativement localisée en dehors du nord de la France mais reste l'espèce de triton la plus commune. Le triton ponctué est protégé en France et classé parmi les espèces « à surveiller » dans le livre rouge des vertébrés de France.



La **couleuvre à collier** (*Natrix natrix*) vit généralement dans des milieux humides et proches de l'eau (cours d'eau, rivières, petits étangs) mais on la trouve aussi dans des biotopes plus secs loin de tout point d'eau. Elles sont caractérisées par un collier jaune qui est plus vif et remarquable chez les jeunes. Malgré le taux important de reproduction, la population est en baisse. Ce déclin semble corrélé à la réduction des populations d'amphibiens, la perte de la naturalité le long des cours d'eau qui sont souvent canalisés ou corrigés, l'assèchement des zones humides, la fragmentation et l'isolement des habitats et le manque généralisé de sites de pontes. La couleuvre à collier fait l'objet de mesures de protection. En France, toute chasse, capture ou commerce est interdite selon l'arrêté du 24 avril 1979.

L'**orvet fragile** (*Anguis fragilis*) est une espèce unique dans nos contrées. C'est un lézard apode assez fin, à l'aspect luisant, de teinte généralement marron. Cette espèce est relativement discrète et les informations sur l'évolution des populations sont peu nombreuses. Elle semble toutefois en déclin, pour de nombreuses raisons ayant principalement trait à la destruction de son habitat. Le comblement des carrières, l'intensification des pratiques agricoles (mise en culture, arrachage des haies...), l'urbanisation, le fauchage (bords de route, jardins, prairies...) sont les principaux facteurs de destruction.



27



La **vipère péliade** (*Vipera berus*) se rencontre sur les pentes des massifs à forte densité rocailleuse où elle trouve à la fois des abris et des lieux propices à l'insolation. Il est possible aussi d'en observer sur les plaines près des endroits boisés ou des murailles de pierres. La vipère péliade recherche des espaces présentant de multiples cachettes. Par conséquent, les endroits couverts en végétation peuvent être d'excellents lieux pour trouver à la fois de la nourriture et fuir rapidement devant la présence d'un prédateur. La vipère péliade fait partie des espèces protégées sur l'ensemble du territoire métropolitain français. Il est totalement interdit de la capturer, la blesser, la tuer, la déplacer ou de détruire sa ponte.

## V. Sites d'intérêt et mesures de gestion

L'analyse et le croisement des inventaires ornithologique, herpétologique, entomologique, mammalogique et floristique, avec les données d'habitat, permettent de mettre en évidence les sites d'intérêt sur la commune.

- **La zone boisée**

La zone boisée au nord de la commune de Mainvilliers constitue le milieu le plus favorable à la nidification des oiseaux comme le bruant jaune, le bruant proyer, la fauvette grisette, la linotte mélodieuse, le pipit farlouse, le pouillot fitis ou encore le traquet motteux.

Les enregistrements effectués sur cette zone lors de la sortie chiroptère ont permis de détecter la présence d'au moins deux, voire trois espèces dont l'identification sera donnée par la Muséum national d'Histoire naturelle. Cet habitat constitue également le milieu de vie de la vipère péliade, la couleuvre à collier et l'orvet fragile ainsi que de nombreux mammifères comme le hérisson ou le chevreuil. De plus la proximité de la zone boisée vis-à-vis des mares Pichon et de La Chèvrerie, est favorable aux deux espèces de tritons, palmé et ponctué, relevées lors des inventaires. Cette zone boisée présente donc un intérêt indéniable pour la biodiversité sur la commune. La gestion des parcelles boisées est à la charge des propriétaires et se fait en liaison avec le Centre Régional de la Propriété Forestière d'Île de France et de la région Centre. Il est nécessaire de veiller à ce que cette zone soit maintenue (conseil de gestion en annexe VI).

28

- **La cueillette de Seresville**

Ce site présente quelques haies champêtres favorables à la nidification des oiseaux comme le bruant jaune. La gestion actuelle n'est pas la plus appropriée à l'installation de nouveaux individus. Un diagnostic de l'exploitation réalisé par Eure-et-Loir Nature va permettre de dresser le bilan écologique et de fournir à l'exploitant des conseils pratiques en faveur de la biodiversité, notamment sur la gestion des haies qui fait l'objet de la fiche action numéro 1 en annexe VII. Le linéaire de haie pourrait ainsi être augmenté en plantant des **essences locales** typiques de la haie champêtre comme le charme, le noisetier, l'érable champêtre, l'alisier torminal, le cornouiller sanguin et le troène. **Une haie double voire triple est plus favorable pour les oiseaux.** La coupe des haies doit respecter le temps de nidification des oiseaux. Les zones actuellement en friches, essentiellement à graminées, peu intéressantes en termes de biodiversité pourraient être

converties en jachères fleuries ou nectarifères avec l'utilisation d'espèces locales : le bleuet, le coquelicot, la marguerite, le compagnon blanc, la silène enflée... Elles constitueraient des milieux plus attractifs pour les insectes auxiliaires.

- **Les mares et autres points d'eau**

Ces milieux sont peu représentés sur la commune de Mainvilliers et constituent les seuls milieux de vie favorables aux amphibiens. Seule la mare Corbonne et l'étang privé situé dans une ferme au niveau du bois de Seresville restent en eau durant l'été, les autres mares s'assèchent. La préservation et l'aménagement de ces éléments sont donc essentiels pour conserver non seulement la diversité en amphibien mais aussi toute la faune et la flore associées. Cela comprend les mammifères qui peuvent s'y abreuver mais aussi les insectes, notamment les libellules dont le cycle de vie comprend une phase aquatique larvaire. Elles constituent un lieu de vie mais aussi un lieu de repos et de reproduction pour de nombreuses espèces. La présence de mares en bon état est aussi favorable pour les chauves-souris.

Des actions peuvent être menées au niveau des deux mares communales afin d'améliorer leur potentialités d'accueil. La mare Corbonne et la mare du bois du château font l'objet des fiches actions numéro 2 et 3 en annexe VIII et IX. La mare du bois du château n'est pas, à proprement parlé, une mare. Il s'agit plutôt d'un large fossé formant un cercle presque complet seulement interrompue par une langue de terre qui rejoint un îlot central. Il s'agissait certainement d'un bassin d'ornementation avant que le château ne soit détruit et le parc laissé à l'abandon. Les berges de part et d'autre du fossé sont très pentues et le **reprofilage de la berge** extérieure, suivi d'une **végétalisation adaptée**, serait favorable à la faune et la flore. Des pentes d'inclinaison inférieure à 30° permettent aux espèces végétales et animales aquatiques de coloniser plus facilement la mare. Les berges sont aussi plus stables et plus accessibles aux animaux. La mare Corbonne contrairement à la mare du bois du château présente un profil de berge en pente douce.

Les deux mares se distinguent également sur leur végétation ligneuse puisque la mare Corbonne, se trouve totalement dépourvue d'arbres et d'arbustes, alors que la mare du Bois du Château, envahie par la végétation, nécessiterait plutôt une coupe afin d'éclaircir le milieu. **La végétation ligneuse des berges doit être limitée aux deux tiers de la périphérie et plantée de manière discontinue en faisant varier la hauteur des arbres et arbustes.** L'un des désavantages de la mare Corbonne est sa situation géographique. En effet, cette mare est localisée en plein champ. C'est

certainement une des raisons pour lesquelles aucune espèce de triton n'a été trouvée au niveau de cette mare, en plus de la pollution par les intrants d'origine agricole. Le premier boisement le plus proche se trouve derrière l'usine d'incinération dont l'activité permanente constitue probablement une nuisance importante. Il serait toutefois possible de **planter une haie dense qui formerait un corridor écologique entre la mare et le boisement.**

La restauration de l'ancien parc du château et de la mare associé fait l'objet d'un projet à l'étude.

Il est à mentionner que la *mare Pichon*, présente sur le territoire de Seresville, est en excellent état écologique. Deux espèces de tritons et la salamandre tachetée y ont été trouvées. Il serait intéressant, dans la suite de la démarche, de contacter le propriétaire afin d'obtenir son aval pour des sorties grand public sur cette mare.

- **Les zones de friches**

Ces milieux jalonnent la commune. Bien que majoritairement dominées par les graminées, ils présentent un intérêt pour l'avifaune et l'entomofaune grâce à la présence de fleurs sauvages. Les petites zones en friches parmi les boisements au nord de la commune constituent des milieux favorables aux insectes, notamment les papillons, présents en grand nombre sur ces zones. La plupart de ces zones sont maintenues en l'état par des actions régulières de fauchages. D'autres, visiblement laissées en libre évolution, se trouvent à différents stades d'embroussaillage. Leur gestion est à la charge des propriétaires et peut donc être amenée à évoluer dans l'avenir. Les grandes zones en friches à la limite de la zone urbaine et de la plaine cultivée sont probablement destinées à disparaître à plus ou moins long terme au profit d'habitations de type résidentiel ou de sites industriels. La présence de la centaurée jaune sur la friche jouxtant le bois du château est remarquable. La préservation de cette zone, en l'incluant dans le projet qui portera sur le bois du château et la mare, permettrait de conserver cette espèce rare dans le département.

- **Les bords de route et de chemins**

Les bords de routes et de chemins constituent les derniers éléments de biodiversité parmi les grands espaces cultivés en offrant par ailleurs une physiologie de corridor entrant dans la trame verte. L'optimisation de leur entretien, en régulant le fauchage, est donc essentielle pour favoriser la diversité des espèces et veiller au bon déroulement des cycles de reproduction des plantes mais aussi des insectes qui peuvent en dépendre. La gestion différenciée des bords de route fait l'objet de la fiche action numéro 4 en annexe X.

- **Les bords de champ**

Il s'agit de la zone qui sépare l'espace cultivé du bord de la parcelle. Ce réseau de linéaires, plus ou moins dense selon la structure agraire, est un élément essentiel en agriculture, bien qu'il soit un espace non cultivé. La création d'un bord de champ peut être d'origine naturelle (cours d'eau, zone boisée) ou anthropique (entre deux parcelles, fossé, chemin). Cette zone délimite le parcellaire et peut servir comme zone de transit pour les machines agricoles. Dans une optique purement agricole et de gestion à court terme cet espace est réduit au minimum. Etant non consacré à la culture, il est encore souvent considéré comme une perte d'espace. Ce sont donc des milieux dont l'intérêt écologique et agricole est souvent sous-estimé et la gestion inadaptée. Si on s'en tient à la perdrix grise et au faisan, qui nichent parfois dans ces bordures de champs, on constate que pour préserver ces espèces, la période de non-broyage doit s'étendre d'avril à fin juillet. Les insectes utiles à l'agriculture (auxiliaires de culture), sont aussi très dépendants de la gestion de ces bordures de champs. L'entretien est souvent perçu comme une contrainte par les agriculteurs, n'ayant pas de productivité apparente directe. Les exploitants ont ainsi tendance à simplifier leur entretien en favorisant l'emploi de désherbants totaux, détruisant ainsi la faune et la flore de ces milieux.

31

---

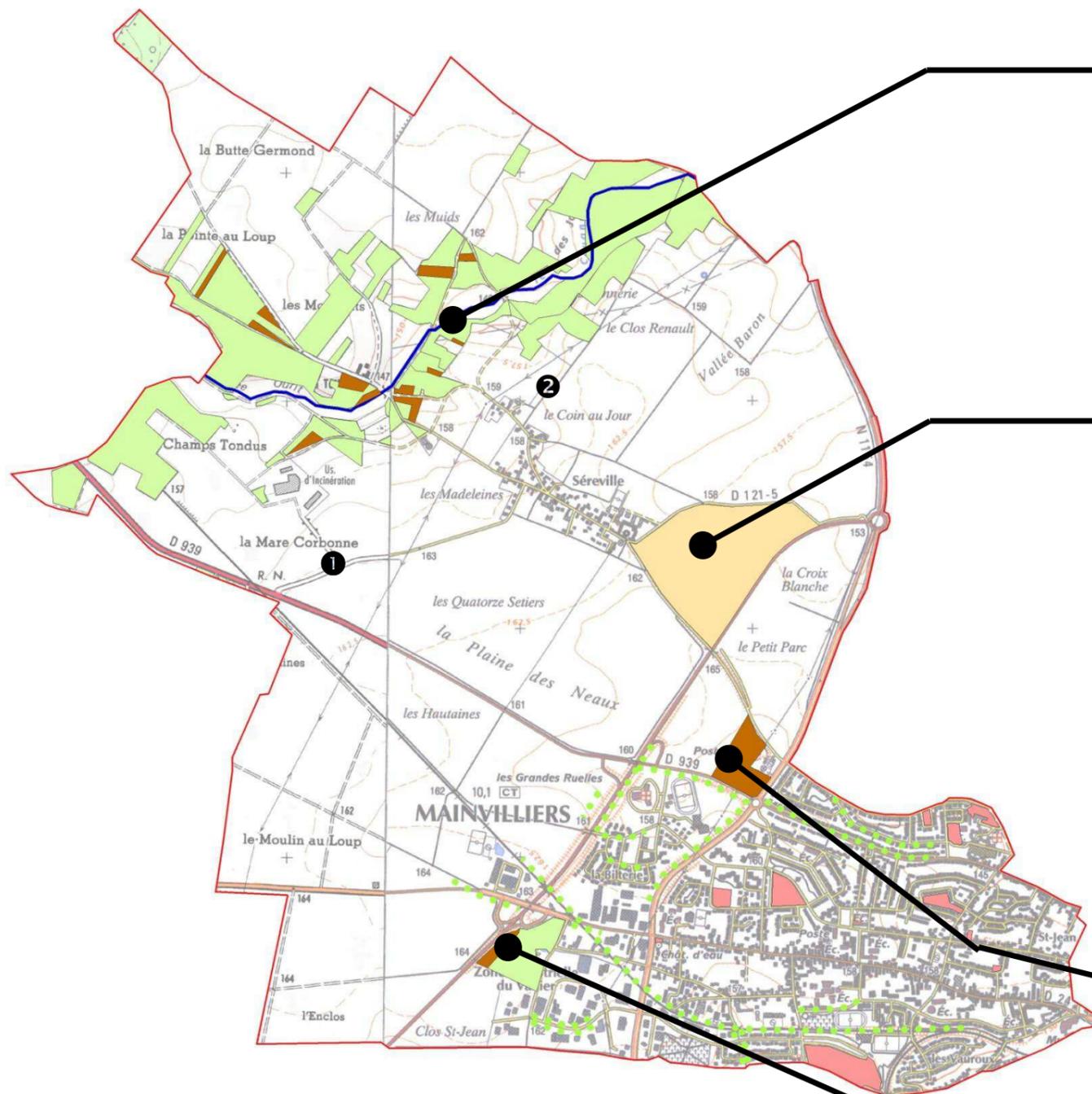
- **Les zones habitées**

La commune présente deux **zones habitées**, une zone urbaine dense jouxtant la ville de Chartres et le hameau de Seresville s'apparentant plus à un village. L'inventaire ornithologique en zone urbaine a révélé la présence d'un nombre relativement important d'espèces, notamment le parcours sur la zone industrielle du Vallier. Ceci s'explique par la présence d'un bois de grande taille appelé « le bois du château », préservé au cœur de la zone industrielle et les parcs, squares, jardins et alignement d'arbres qui jalonnent la ville et constituent un atout favorable pour les oiseaux. La flore spontanée des parcs urbains est relativement faible, les espèces utilisées étant essentiellement des espèces introduites destinées à l'ornementation. La présence d'orchidées sur les accotements urbains est tout à fait remarquable. Elles sont d'ores et déjà prises en compte par le personnel des espaces verts qui limite les coupes le temps de leur développement.

La place de la biodiversité dans la ville est une notion récente, un domaine qui émerge correspondant à une demande sociale. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à souhaiter vivre dans une ville plus verte, où la biodiversité a toute sa place. Il existe aujourd'hui un refus du

tout minéral et une vraie demande pour une nature de proximité dans la ville. Les citoyens connaissent souvent mal la faune et la flore de leur commune et c'est l'un des objectifs des inventaires de la biodiversité communale de recenser cette biodiversité et de mener un travail de sensibilisation et de communication auprès de la population.

# Sites d'intérêt sur la commune de Mainvilliers



## ❖ Le bois et les friches de Seresville :

-  - Cerisier à grappe ; épervière des murs ; petite centaurée délicate ; platanthère à fleurs verdâtres
-  - Bruant jaune ; bruant proyer ; fauvette grisette ; linotte mélodieuse ; pipit farlouse ; pouillot fitis ; traquet motteux
-  - Chauves-souris
-  - Chevreuil ; hérisson ; écureuil roux ; micromammifères
-  - Papillons (friches)
-  - Vipère péliade ; couleuvre à collier ; orvet fragile
-  - Grenouille agile

## ❖ La cueillette de Seresville :

-  - Chicorée de mouton ; vesce grêle
-  - Bruant jaune

## ❖ La mare Corbonne : ①

-  - Grenouille verte ; grenouille rieuse : alyte accoucheur
-  - Libellules

## ❖ La mare Pichon : ②

-  - Grenouille verte ; grenouille rieuse ; triton palmé ; triton ponctué ; salamandre tachetée
-  - Libellules

## ❖ La zone de friche en direction de Seresville :

-  - Ophrys abeille ; sainfoin cultivé

## ❖ Le bois du château et la zone en friche accolée

-  - Centaurée jaune ; vesce grêle
-  - Moineau friquet ; traquet motteux

## Table des annexes

ANNEXE I :	Liste des espèces végétales relevées sur la commune de Mainvilliers au cours de l'inventaire 2011.	p 35
ANNEXE II :	Liste des espèces végétales sur la commune de Mainvilliers issue de la base de données de l'association.	p 39
ANNEXE III :	Liste des espèces végétales sur la commune de Mainvilliers issue des données sur conservatoire botanique national du bassin parisien.	p 41
ANNEXE IV :	Listes des espèces d'oiseaux recensées sur la commune de Mainvilliers au cours de l'inventaire 2011.	p 45 <sup>34</sup> —
ANNEXE V :	Listes des espèces d'oiseaux sur la commune de Mainvilliers issue de la base de données de l'association.	p 48
ANNEXE VI :	Principes de gestion d'un petit bois	
ANNEXE VII :	Fiche action : haies	P 49
ANNEXE VIII :	Fiche action : la mare Corbonne	P 51
ANNEXE IX :	Fiche action : la mare du bois du Château	P 53
ANNEXE X :	Fiche action : bord de route	P 55

## ANNEXE I : Liste des espèces végétales inventoriées sur la commune de Mainvilliers en 2011

Nom commun	Nom scientifique	Statut patrimonial
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea</i> L.	Très commun
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i> L.	Très commun
Erable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Très commun
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium</i> L.	Très commun
Aigremoine eupatoire	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Très commun
Agrostis commun	<i>Agrostis capillaris</i> L.	Commun
Alliaire	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.)	Très commun
Mouron rouge	<i>Anagallis arvensis</i> L.	Très commun
Chicorée de mouton / Arnoséris naine	<i>Arnoseris minima</i> (L.) Schweigg. & Körte	Rarissime ; déterminant ZNIEFF
Armoise commune	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Très commun
Asperge officinale	<i>Asparagus officinalis</i> L.	Assez commun
Pâquerette	<i>Bellis perennis</i> L.	Très commun
Bouleau pubescent	<i>Betula alba</i> L.	Commun
Centaurée jaune / Blackstonie perfoliée	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds.	Assez Rare Déterminant ZNIEFF
Brome dressé / érigé	<i>Bromus erectus</i> Huds.	Commun
Brome mou	<i>Bromus hordeaceus</i> L.	Très commun
Bryone dioïque	<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	Très commun
Buis commun	<i>Buxus sempervirens</i> L.	Assez commun
Campanule raiponce	<i>Campanula rapunculus</i> L.	Très commun
Capselle bourse-à-pasteur	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik.	Très commun
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i> L.	Très commun
Centaurée noire	<i>Centaurea nigra</i> L.	Commun
Petite centaurée délicate	<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce	Assez rare
Céraiste des champs	<i>Cerastium arvense</i> L.	Assez commun
Cerfeuil penché	<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	Très commun
Chénopode blanc	<i>Chenopodium album</i> L.	Très commun
Cirse des champs	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Très commun
Liseron des champs	<i>Convolvulus arvensis</i> L.	Très commun
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Très commun
Noisetier	<i>Corylus avellana</i> L.	Très commun
Aubépine lisse	<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC.	Commun
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Très commun
Gaillet croisettes	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz	Très commun
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Très commun
Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Très commun
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i> L.	Très commun

Vipérine commune	<i>Echium vulgare</i> L.	Commun
Prêle des champs	<i>Equisetum arvense</i> L.	Très commun
Panicaut champêtre	<i>Eryngium campestre</i> L.	Très commun
Euphorbe réveille-matin	<i>Euphorbia helioscopia</i> L.	Très commun
Fraisier des bois	<i>Fragaria vesca</i> L.	Très commun
Frêne élevé	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Très commun
Fumeterre officinale	<i>Fumaria officinalis</i> L.	Commun
Gaillet gratteron	<i>Galium aparine</i> L.	Très commun
Gaillet mou	<i>Galium mollugo</i> L.	Très commun
Géranium découpé	<i>Geranium dissectum</i> L.	Très commun
Géranium à feuilles molles	<i>Geranium molle</i> L.	Très commun
Géranium Herbe-à-Robert	<i>Geranium robertianum</i> L.	Très commun
Géranium à feuilles rondes	<i>Geranium rotundifolium</i> L.	Commun
Benoîte commune	<i>Geum urbanum</i> L.	Très commun
Lierre terrestre	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Très commun
Lierre	<i>Hedera helix</i> L.	Très commun
Berce commune	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Très commun
Epervière des murs	<i>Hieracium murorum</i> L.	Assez rare
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Très commun
Houx	<i>Ilex aquifolium</i> L.	Commun
Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i> L.	Très commun
Knautie des champs	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult.	Très commun
Laitue scariole	<i>Lactuca serriola</i> L.	Très commun
Lamier blanc	<i>Lamium album</i> L.	Très commun
Lamier amplexicaule	<i>Lamium amplexicaule</i> L.	Commun
Lamier pourpre	<i>Lamium purpureum</i> L.	Très commun
Passerage drave	<i>Lepidium draba</i> L.	Assez rare
Marguerite commune	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Très commun
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Très commun
Ray-grass commun	<i>Lolium perenne</i> L.	Très commun
Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Très commun
Petite mauve	<i>Malva neglecta</i> Wallr.	Très commun
Matricaire discoïde	<i>Matricaria discoidea</i> DC.	Très commun
Matricaire inodore	<i>Matricaria perforata</i> Mérat.	Très commun
Luzerne d'Arabie	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Commun
Luzerne lupuline	<i>Medicago lupulina</i> L.	Très commun
Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill.	Commun
Myosotis des champs	<i>Myosotis arvensis</i> Hill	Très commun
Myosotis hérissé	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel	Commun
Sainfoin cultivé	<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop.	Rare
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Assez commun
Grand coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i> L.	Très commun
Fléole des près	<i>Phleum pratense</i> L.	Très commun
Picris fausse-vipérine	<i>Picris echioides</i> L.	Commun
Plantain lancéolé	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Très commun

Plantain majeur	<i>Plantago major</i> L.	Très commun
Platanthère à feuilles verdâtres	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Reichenb.	Commun
Renouée persicaire	<i>Polygonum persicaria</i> L.	Très commun
Peuplier	<i>Populus sp.</i>	Commun
Tremble	<i>Populus tremula</i> L.	Très commun
Potentille printanière	<i>Potentilla neumanniana</i> Rchb.	Assez commun
Potentille rampante	<i>Potentilla reptans</i> L.	Très commun
Primevère officinale	<i>Primula veris</i> L.	Très commun
Brunelle commune	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Très commun
Merisier	<i>Prunus avium</i> (L.) L.	Très commun
Cerisier à grappes	<i>Prunus padus</i> L.	Assez rare Déterminant ZNIEFF
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i> L.	Très commun
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i> Liebl.	Très commun
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i> L.	Très commun
Bouton d'or	<i>Ranunculus acris</i> L.	Très commun
Renoncule tête d'or	<i>Ranunculus auricomus</i> L.	Très commun
Renoncule bulbeuse	<i>Ranunculus bulbosus</i> L.	Très commun
Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i> L.	Très commun
Réséda jaune	<i>Reseda lutea</i> L.	Très commun
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Très commun
Rosier des chiens, Eglantier	<i>Rosa canina</i> L.	Très commun
Ronce commune	<i>Rubus fruticosus</i> L.	Très commun
Oseille des prés	<i>Rumex acetosa</i> L.	Très commun
Oseille crépue	<i>Rumex crispus</i> L.	Très commun
Patience à feuilles obtuses	<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Très commun
Saule blanc	<i>Salix alba</i> L.	Commun
Saule cendré	<i>Salix cinerea</i> L.	Très commun
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i> L.	Très commun
Séneçon jacobée	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Très commun
Séneçon commun	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Très commun
Compagnon blanc	<i>Silene latifolia</i> Poir. Subsp. <i>alba</i>	Très commun
Laiteron des champs	<i>Sonchus arvensis</i> L.	Commun
Laiteron potager	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Très commun
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz	Très commun
Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i> L.	Très commun
Mouron des oiseaux	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill.	Très commun
Tanaisie commune	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Commun
Pissenlit commun	<i>Taraxacum officinale</i>	Très commun
Salsifis des près	<i>Tragopogon pratensis</i> L.	Commun
Trèfle des champs	<i>Trifolium campestre</i> Schreb.	Très commun
Trèfle des près	<i>Trifolium pratense</i> L.	Très commun
Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i> L.	Très commun
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i> L.	Très commun

Orme champêtre	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Très commun
Ortie dioïque	<i>Urtica dioica</i> L.	Très commun
Mâche, Doucette	<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr.	Commun
Véronique des champs	<i>Veronica arvensis</i> L.	Très commun
Véronique petit-chêne	<i>Veronica chamaedrys</i> L.	Très commun
Véronique de Perse	<i>Veronica persica</i> Poir.	Très commun
Vesce hérissée	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray	Commun
Vesce à petites fleurs	<i>Vicia parviflora</i> Cav.	Rare
Vesce cultivée	<i>Vicia sativa</i> L.	Très commun
Petite pervenche	<i>Vinca minor</i> L.	Commun
Pensée des champs	<i>Viola arvensis</i> Murray	Très commun
Violette de Reichenbach	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. Ex Boreau	Commun
Violette de Rivin	<i>Viola Riviniana</i> Rchb.	Très commun

**ANNEXE II : Liste des espèces végétales, issue de la base de données de l'association, relevées la commune de Mainvilliers entre 1990 et 2011.**

<b>Nom commun</b>	<b>Nom scientifique</b>	<b>Statut patrimonial</b>
Moscatelline	<i>Adoxa moschatellina</i> L.	Commun
Plantain d'eau commun	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L.	Commun
Ail des vignes	<i>Allium vineale</i> L.	Très commun
<b>Vulpin genouillé</b>	<b><i>Alopecurus geniculatus</i> L.</b>	<b>Assez rare</b>
Anémone des bois	<i>Anemone nemorosa</i> L.	Commun
Alchémille des champs, Aphanès des champs	<i>Aphanes arvensis</i> L.	Très commun
Callune	<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Commun
Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	Très commun
Carex écarté	<i>Carex divulsa</i> Stokes	Commun
<b>Carex étoilé</b>	<b><i>Carex echinata</i> Murray</b>	<b>Rare</b>
Carex des bois	<i>Carex sylvatica</i> Hudson	Très commun
Erythrée petite-centaurée	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn	Très commun
Chénopode à graines nombreuses	<i>Chenopodium polyspermum</i> L.	Commun
Grande Ciguë	<i>Conium maculatum</i> L.	Commun
<b>Datura stramoine</b>	<b><i>Datura stramonium</i> L.</b>	<b>Assez rare</b>
Œillet velu	<i>Dianthus armeria</i> L.	Commun
Scirpe des marais	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roemer & Schultes	Commun
Epilobe hérissé	<i>Epilobium hirsutum</i> L.	Très commun
Epilobe à petites fleurs	<i>Epilobium parviflorum</i> Schreber	Commun
Epilobe à quatre angles	<i>Epilobium tetragonum</i> L.	Très commun
Euphorbe exiguë, Euphorbe fluette	<i>Euphorbia exigua</i> L.	Commun
Bourdaie	<i>Frangula dodonei</i> Ard.	Commun
Gnaphale des marais, Cotonnière des marais	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L.	Très commun
Epervière de Savoie	<i>Hieracium sabaudum</i> L.	Commun
Epervière en Ombelle	<i>Hieracium umbellatum</i> L. gr.	Commun
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel	Commun
Millepertuis élégant	<i>Hypericum pulchrum</i> L.	Commun
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i> L.	Très commun
Jonc glauque	<i>Juncus inflexus</i> L.	Très commun
Linaire élatine	<i>Kickxia elatine</i> (L.) Dumort.	Très commun
Linaire bâtarde	<i>Kickxia spuria</i> (L.) Dumort.	Commun
<b>Lentille d'eau à trois lobes</b>	<b><i>Lemna trisulca</i> L.</b>	<b>Assez rare</b>
Luzule de Forster	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC.	Commun
Lythrum à feuilles d'hysope	<i>Lythrum hyssopifolia</i> L.	Assez commun
Muflier des champs	<i>Misopates orontium</i> (L.) Rafin.	Assez commun
Jonquille sauvage	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L.	Assez commun
Oxalis des fontaines	<i>Oxalis fontana</i> Bunge	Assez commun
Plantain moyen	<i>Plantago media</i> L.	Commun
Polygale commun	<i>Polygala vulgaris</i> L.	Commun
Sceau-de-Salomon multiflore	<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All.	Très commun
Polypode commun	<i>Polypodium vulgare</i> L.	Assez commun

Potamot nageant	<i>Potamogeton natans</i> L.	Assez rare
Cerisier de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i> L.	Commun
Renoncule aquatique	<i>Ranunculus aquatilis</i> L.	Rare
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Commun
Nerprun purgatif	<i>Rhamnus cathartica</i> L.	Très commun
Groseillier rouge	<i>Ribes rubrum</i> L.	Très commun
Sureau yèble	<i>Sambucus ebulus</i> L.	Assez commun
Orpin paniculé	<i>Sedum cepaea</i> L.	Assez rare
Morelle douce-amère	<i>Solanum dulcamara</i> L.	Très commun
Rubanier rameux, Rubanier dressé	<i>Sparganium erectum</i> L.	Commun
Tabouret des champs	<i>Thlaspi arvense</i> L.	Assez rare
Violette hérissée	<i>Viola hirta</i> L.	Commun

**ANNEXE III : Liste des espèces végétales, issue du CBNBP, relevées sur la commune de Mainvilliers entre 1990 et 2011.**

Nom commun	Nom scientifique	Statut patrimonial	Date dernière donnée
Plantain d'eau à feuilles lancéolées	<i>Alisma lanceolatum</i> With.	Assez commun	2002
Vulpin des champs	<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds.	Très commun	2002
Amarante réfléchie	<i>Amaranthus retroflexus</i> L.	Assez commun	2000
Cerfeuil commun ; Anthriscue commun	<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb.	Assez commun	2000
Cerfeuil des bois	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Commun	2002
Muflier à grandes fleurs	<i>Antirrhinum majus</i> L.	Subspontanée	2002
Arabette de thalius	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh.	Très commun	2002
Petite bardane ; Bardane à petites têtes	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh.	Commun	2000
Fromental élevé	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J. & C.Presl	Très commun	2002
Gouet d'Italie ; Arum d'Italie	<i>Arum italicum</i> Mill.	Assez commun	2002
Gouet tâcheté ; Arum tâcheté	<i>Arum maculatum</i> L.	Très commun	2002
Doradille polytric ; Capillaire des murailles ; Capillaire rouge ; Fausse capillaire	<i>Asplenium trichomanes</i> L.	Commun	2002
Arroche couchée ; Arroche à feuilles hastées	<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC.	Assez commun	2002
Folle-avoine	<i>Avena fatua</i> L.	Très commun	2002
Bident trifoliolé ; Bident à feuilles tripartites	<i>Bidens tripartita</i> L.	Commun	2002 <sup>41</sup>
Moutarde noire	<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch	Subspontané	2001
Brome rude ; Brome ramifié	<i>Bromus ramosus</i> Huds.	Assez commun	2001
Brome stérile	<i>Bromus sterilis</i> L.	Très commun	2002
Buddleia du père David ; Arbre aux papillons	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Naturalisé (Himalaya) Assez rare	1999
<b>Souci des champs</b>	<b><i>Calendula arvensis</i> L.</b>	<b>Rare</b>	<b>2002</b>
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Commun	2000
Cardamine hérissée	<i>Cardamine hirsuta</i> L.	Très commun	2002
Laïche cuivrée	<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern.	Assez commun	2001
Laïche hérissée	<i>Carex hirta</i> L.	Très commun	2002
Laïche en épi	<i>Carex spicata</i> Huds.	Commun	2006
Céraiste commun	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Très commun	2002
Céraiste aggloméré	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Très commun	2001
Grande chélidoine ; Herbe-aux-verrues	<i>Chelidonium majus</i> L.	Très commun	2002
Cirse commun ; Cirse à feuilles lancéolées	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Très commun	2002
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i> L.	Commun	2001
Crépide capillaire	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Très commun	2002
Crételle des près	<i>Cynosurus cristatus</i> L.	Assez commun	2006
Daphné lauréole	<i>Daphne laureola</i> L.	Commun	2002

Digitale pourpre	<i>Digitalis purpurea</i> L.	Commun	2000
Drave des murailles	<i>Draba muralis</i> L.	Rare	2002
Chiendent commun	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski	Commun	2002
Epilobe des montagnes	<i>Epilobium montanum</i> L.	Assez commun	2002
Bec-de-grue à feuilles de ciguë ; Erodium à feuilles de ciguë	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her.	Commun	2001
Euphorbe des jardins ; Euphorbe épurge	<i>Euphorbia lathyris</i> L.	Assez commun	2001
Sarrasin commun ; Blé noir	<i>Fagopyrum esculentum</i> Moench		2006
Renouée faux-liseron ; Vrillée faux- liseron	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) A.Love	Très commun	2002
Fétuque faux-roseau	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb.	Commun	2002
Fétuque géante	<i>Festuca gigantea</i> (L.) Vill.	Assez rare	2001
Fenouil commun	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill.	Rare, Naturalisé (Méditerranéen, devenu cosmopolite)	2001
Galinsoga cilié	<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav.	Assez rare, Naturalisé (Amérique du Sud et Centrale)	2002
Géranium des colombes ; Pied-de- pigeon	<i>Geranium columbinum</i> L.	Très commun	2002
Géranium des Pyrénées	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f.	Commun	2002
Glycérie flottante	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br.	Commun	2002
Héliotrope d'Europe	<i>Heliotropium europaeum</i> L.	Assez rare	2001
Epervière commune ; Epervière de Lachenal	<i>Hieracium lachenalii</i> sensu 3, 5, 6	Commun	2002 42
Houlque laineuse	<i>Holcus lanatus</i> L.	Très commun	2002
Millepertuis couché	<i>Hypericum humifusum</i> L.	Commun	2002
Porcelle enracinée	<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Très commun	2002
Jonc aggloméré	<i>Juncus conglomeratus</i> L.	Commun	2006
Jonc épars, Jonc diffus	<i>Juncus effusus</i> L.	Très commun	2002
Lampsane commune ; Graceline	<i>Lapsana communis</i> L.	Très commun	2002
Gesse sans feuilles	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Assez rare	2002
Gesse hérissée	<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	Rare	2001
Gesse sans vrille	<i>Lathyrus nissolia</i> L.	Rare	2006
Gesse tubéreuse ; Macusson	<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	Assez commun	2006
Linaire commune	<i>Linaria vulgaris</i> Mill.	Très commun	2002
Ivraie vivace ; Ray-gras commun	<i>Lolium perenne</i> L.	Très commun	2002
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i> L.	Très commun	2000
Lycoperon d'Europe	<i>Lycopus europaeus</i> L.	Très commun	2006
Lysimaque commune	<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	Commun	1996
Mauve musquée	<i>Malva moschata</i> L.	Commun	2006
Grande mauve ; Mauve des bois	<i>Malva sylvestris</i> L.	Commun	2001
Matricaire camomille	<i>Matricaria recutita</i> L.	Commun	2002
Luzerne tachetée	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Commun	2002
Luzerne cultivée	<i>Medicago sativa</i> L.	Assez commun	2000
Mélique uniflore	<i>Melica uniflora</i> Retz.	Commun	2001

Mélicot blanc	<i>Melilotus albus</i> Medik.	Assez rare	1999
Mercuriale annuelle	<i>Mercurialis annua</i> L.	Très commun	2002
Nigelle de Damas	<i>Nigella damascena</i> L.	Subspontanée	1996
Bugrane épineuse	<i>Ononis spinosa</i> L.	Très commun	2000
Camomille romaine	<i>Ormenis nobilis</i> (L.) Coss. & Germ.	Très rare	2001
Oxalide corniculée	<i>Oxalis corniculata</i> L.	Assez commun	1998
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa</i> L.	Commun	2002
Persil des moissons	<i>Petroselinum segetum</i> (L.) W.D.J.Koch	Prot. Assez rare	1999
Scolopendre langue-de-cerf	<i>Phyllitis scolopendrium</i> (L.) Newman	Prot. Assez commun Déterminant ZNIEFF	1999
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i> L.	Subspontané	2000
Picride fausse-éperviaire	<i>Picris hieracioides</i> L.	Très commun	2002
Pâturin annuel	<i>Poa annua</i> L.	Très commun	2002
Pâturin comprimé	<i>Poa compressa</i> L.	Commun	2002
Pâturin des bois	<i>Poa nemoralis</i> L.	Très commun	2002
Pâturin des prés	<i>Poa pratensis</i> L.	Très commun	2002
Pâturin commun	<i>Poa trivialis</i> L.	Très commun	2002
Renouée des oiseaux	<i>Polygonum aviculare</i> L.	Très commun	2002
Renouée à feuilles de patience	<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	Commun	1996
Pourpier cultivé	<i>Portulaca oleracea</i> L.	Commun	2001
Potamot crépu	<i>Potamogeton crispus</i> L.	Assez rare	2006
Potentille tormentille	<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch.	Commun	2000 43
Primevère commune ; Primevère acaule	<i>Primula vulgaris</i> Huds.	Assez commun	1996
Glycérie à épillets espacées	<i>Puccinellia distans</i> (Jacq.) Parl.	Accidentel	2005
Pulicaire dysentérique	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh.	Commun	2002
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L.	Très commun	2001
Réséda des teinturiers ; Réséda jaunâtre	<i>Reseda luteola</i> L.	Commun	1999
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Naturalisé Assez commun	2001
Rorippe faux-cresson ; Rorippe des marais	<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser	Assez commun	2001
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Très commun	2002
Rosier à petites fleurs	<i>Rosa micrantha</i> Borrer ex Sm.	Déterminant ZNIEFF Assez commun Prot.	2002
Oseille agglomérée	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	Commun	2002
Oseille sanguine ; Patience sanguine	<i>Rumex sanguineus</i> L.	Très commun	2002
Sagine couchée	<i>Sagina procumbens</i> L.	Très commun	2002
Saule marsault	<i>Salix caprea</i> L.	Très commun	2002
Saxifrage à trois doigts	<i>Saxifraga tridactylites</i> L.	Très commun	2001
Orpin acre ; Poivre de muraille	<i>Sedum acre</i> L.	Très commun	2002
Orpin rougeâtre	<i>Sedum rubens</i> L.	Assez rare	1999
Orpin réfléchi ; Orpin des rochers	<i>Sedum rupestre</i> L.	Assez rare	2002

Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Rare Naturalisé (Afrique du sud)	1999
Sétaire verticillée	<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv.	Commun	1999
Sétaire verte	<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beauv.	Commun	1999
Rubéole des champs	<i>Sherardia arvensis</i> L.	Commun	2000
Silène commun ; Silène enflé	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Commun	2001
Moutarde des champs	<i>Sinapis arvensis</i> L.	Très commun	2002
Vélar officinal ; Herbe aux chantres	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop.	Commun	2002
Morelle noire	<i>Solanum nigrum</i> L.	Très commun	2000
Laiteron rude	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	Très commun	2002
Epiaire des marais	<i>Stachys palustris</i> L.	Assez commun	2001
Symphorine à fruits blancs	<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake	Subspontané	2002
Grande consoude	<i>Symphytum officinale</i> L.	Très commun	2002
Grand tordyle ; Tordyle élevé	<i>Tordylium maximum</i> L.	Assez commun	2002
Torilis des champs	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link	Assez commun	2002
Torilis faux-cerfeuil	<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC.	Très commun	2000
Trèfle douteux	<i>Trifolium dubium</i> Sibth.	Très commun	2002
Massette à larges feuilles	<i>Typha latifolia</i> L.	Commun	2001
Orme de montagnes	<i>Ulmus glabra</i> Huds.	Subspontané Prot.	2002
Ortie brûlante	<i>Urtica urens</i> L.	Assez commun	2001
Mâche carénée	<i>Valerianella carinata</i> Loisel.	Assez commun	2002
Molène bouillon-blanc	<i>Verbascum thapsus</i> L.	Commun	2002
Verveine officinale	<i>Verbena officinalis</i> L.	Très commun	1996 44
Véronique à feuilles de lierre	<i>Veronica hederifolia</i> L.	Très commun	2001
Vesce à épis	<i>Vicia cracca</i> L.	Commun	2002
<b>Vesce jaune</b>	<b><i>Vicia lutea</i> L.</b>	<b>Assez rare</b>	<b>2007</b>
Vesce à quatre graines	<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb.	Commun	2002
Grande pervenche	<i>Vinca major</i> L.	Subspontané	2001
Vulpie queue-de-rat	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel.	Commun	2002

## ANNEXE IV : Liste des espèces d'oiseaux inventoriées sur la commune de Mainvilliers en 2011

Espèces contactées sur la commune de Mainvilliers (I = présence lors du passage)		Bois de Seresville		Plaine		Zone industrielle du Vallier		Ville	Cueillette de Seresville		Espèce nicheuse probable	Liste Rouge France	Niveau de protection
		19/04	17/06	29/05	19/06	25/04	03/06		28/05	28/04			
Nom vernaculaire	Nom scientifique												
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	I	I		I	I	I	I	I	I	oui	LC	Protégé au niveau national
Alouette des champs	<i>Prunella modularis</i>			I	I	I	I	I	I	I	oui	LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	I				I	I	I		I	oui	LC	Protégé au niveau national
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	I	I	I	I	I			I		oui	LC	Protégé au niveau national
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	I	I	I	I			I	I	I	oui	NT	Protégé au niveau national
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>			I	I	I			I		oui	NT	Protégé au niveau national
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>				I							LC	Protégé au niveau national Directive Oiseaux annexe I
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>			I								LC	Protégé au niveau national
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>		I									LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	MARE CORBONNE : HALTE										LC	Chassable, Directive Oiseaux annexe II & III
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	I					I	I	I	I	oui	LC	Protégé au niveau national
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		I			I					oui	LC	Directive Oiseaux annexe II
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>				I							LC	Protégée au niveau national
Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>								I	I	oui	LC	Protégée au niveau national
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>					I	I	I	I		oui	LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	PASSAGE										LC	Protégé au niveau national Directive Oiseaux annexe I
Corneille noire	<i>Corvus corone corone</i>	I	I	I	I	I	I	I	I	I	oui	LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	I	I	I	I		I	I			oui	LC	Protégé au niveau national
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	I										LC	Protégé au niveau national
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	I			I	I	I	I	I	I	oui	LC	Chassable et nuisible Directive Oiseaux annexe II

Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	I			I						oui	LC	Chassable, Directive Oiseaux annexes II et III	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>			I	I	I	I			I	oui	LC	Protégé au niveau national	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	I	I	I	I	I	I	I	I	I	oui	LC	Protégé au niveau national	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	I	I		I						oui	LC	Protégé au niveau national	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	I	I	I	I	I			I	I	oui	NT	Protégé au niveau national	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	I	I	I							oui	LC	Chassable Directive oiseaux annexe II	
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>							I	I		oui	VU	Protégé au niveau national	
Goéland sp.	<i>Larus sp.</i>	PASSAGE												
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	I	I			I	I				oui	LC	Protégé au niveau national	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	I										LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	I										LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>							I				LC	Protégé au niveau national	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>		I									LC	Protégé au niveau national	
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbica</i>							I			oui	LC	Protégé au niveau national	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	I	I			I		I	I		oui	LC	Protégé au niveau national	
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	I		I			I	I		I	oui	LC	Protégé au niveau national	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	I	I	I	I	I	I	I	I	I	oui	VU	Protégé au niveau national	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>		I	I	I						oui	LC	Protégé au niveau national	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		I	I	I			I	I	I	oui	LC	Protégé au niveau national	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	I	I		I	I	I	I	I	I	oui	LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	I	I	I		I		I			oui	LC	Protégée au niveau national	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	I	I		I	I	I	I			oui	LC	Protégée au niveau national	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	I	I	I	I	I	I	I	I		oui	LC	Protégée au niveau national	
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>									I	oui	LC	Protégée au niveau national	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	I	I			I	I	I	I	I	oui	LC	Protégé au niveau national	
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	I				I			I	I	oui	LC	Chassable, Directive Oiseaux annexes II et III	
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>							I				LC	Chassable, Directive Oiseaux annexes II et III	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	I	I			I	I				oui	LC	Protégé au niveau national	

Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		I									LC	Protégé au niveau national
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		I	I	I	I	I				oui	LC	Protégé au niveau national
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	I	I			I	I	I	I	I	oui	LC	Chassable Directive oiseaux annexe II
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>					I	I				oui	LC	Chassable Directive oiseaux annexe II
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	I	I	I	I	I	I	I	I	I	oui	LC	Chassable, Directive oiseaux annexe II et III
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	I	I	I	I	I	I	I	I	I	oui	LC	Protégé au niveau national
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	I	I								oui	LC	Protégé au niveau national
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	I				I		I			oui	VU	Protégé au niveau national
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>											NT	Protégé au niveau national
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	I	I	I	I	I		I			oui	LC	Protégé au niveau national
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>			I	I						oui	LC	Chassable Directive oiseaux annexe II
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	I										LC	Protégé au niveau national
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>							I				LC	Protégé au niveau national
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	I	I	I	I						oui	LC	Protégé au niveau national
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	I	I			I		I			oui	LC	Protégé au niveau national
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		I	I		I	I	I			oui	LC	Protégé au niveau national
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	I				I	I				oui	LC	Protégé au niveau national
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>			I								LC	Protégé au niveau national
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		I	I				I			oui	LC	Chassable Directive oiseaux annexe II
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	I	I	I	I	I	I	I	I	I	oui	LC	Chassable Directive oiseaux annexe II
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>					I						NT	Protégé au niveau national
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	I	I		I	I		I			oui	LC	Protégé au niveau national
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>			I		I	I	I	I	I	oui	LC	Protégé au niveau national

**Liste rouge** : le Comité Français de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum d'Histoire Naturelle (MNHN) en sont à l'origine. La liste rouge est un outil d'évaluation du risque d'extinction des espèces aux niveaux national et régional. Elle est fondée sur une base scientifique et met en lumière le déclin marqué et continu de la biodiversité grâce à des critères précis (localisation, rareté/abondance, régression/augmentation, ...)

## ANNEXE V : Liste des espèces d'oiseaux, issue de la base de données de l'association : commune de Mainvilliers

Espèces		Liste rouge France Mai2011	Niveau de protection
Nom vernaculaire	Nom scientifique		
Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	NT	Directive oiseaux annexe 1
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	EN	Chassable Directive Oiseaux annexes II et III
Bergeronnette de Yarrell	<i>Motacilla alba yarrellii</i>		
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	Protégée au niveau national Directive « Oiseaux » annexe I
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	VU	Protégé au niveau national
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	LC	Protégé au niveau national
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	LC	
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	VU	Protégé au niveau national Directive Oiseaux annexe I
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	LC	
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	LC	Protégée au niveau national Directive Oiseaux annexe I
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	VU	Chassable Directive Oiseaux annexe II
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	LC	Protégée au niveau national
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>		Protégé au niveau national Directive Oiseaux annexe I
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	LC	
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	LC	Protégé au niveau national
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	CR	Protégée au niveau national Directive Oiseaux annexe I
Mésange boréale	<i>Parus montanus</i>	LC	Protégée au niveau national
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	LC	Protégée au niveau national
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	NT	Protégée au niveau national
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	LC	Protégée au niveau national Directive Oiseaux annexe II
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	VU	Chassable Directive Oiseaux annexes II et III
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>		Protégé au niveau national
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	LC	
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	LC	Chassable Directive Oiseaux annexes I II et III
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	LC	Protégé au niveau national
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	LC	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	LC	
Sizerin flammé	<i>Carduelis flammea</i>	DD	
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	NT	Protégé au niveau national
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	LC	Chassable Directive Oiseaux annexe II

# Annexe VI

## Quelques principes de gestion pour un petit bois

En principe, les gros arbres (chêne mature, par exemple) ne sont pas utilisés pour le bois de chauffe. On va plutôt prendre dans le taillis : charme, frêne, robinier. Il est plus judicieux de récolter par petites placettes de 100 ou 200 m<sup>2</sup>, afin de créer des trouées de lumière qui permettront de lancer une régénération par semis naturel (à défaut de celle-ci par plantations par paquets, ce qui peu permettre d'enrichir en diversifiant les essences).

La surface à récolter est très variable en fonction de la densité des tiges et du type d' essence qui va rejeter plus ou moins et plus ou moins vite (avec le robinier, on peut pratiquement récolter les rejets tous les 10 ans dans certains types de stations très dynamiques).

Si on a affaire uniquement à un boisement d'essences héliophiles de haut jet, le bois de chauffe sera récolté par dépressage des tiges en surnombre, malingres, qui gênent les tiges d'avenir.

Dans un peuplement peu structuré, il est possible de le restructurer progressivement avec ces deux approches (trouées pour avoir de la régénération au sol et enlèvement des tiges en surnombre pour obtenir une structure en forêt irrégulière qui sera capable de produire du bois très régulièrement).

Au niveau des lisières, deux approches sont possibles en fonction du contexte local. On peut faire pénétrer la lumière uniquement au coeur du boisement en laissant une bordure intacte, ou au contraire couper en bordure de façon à obtenir ensuite un ourlet d'arbustes à baies (sureau, églantiers, ronces..) qui s'installeront plus facilement en lisière externe.

### • **Modalités et opérations de gestion**

- Favoriser les essences locales en cas de plantation de ligneux
- Conserver les arbres à cavités susceptibles d'abriter des chauves-souris
- Créer des habitats potentiels pour la faune en laissant volontairement des arbres morts au sol ou des chandelles (troncs morts démunis de leurs branches mais encore debout)
- Installer des nichoirs à oiseaux
- Respecter le calendrier pour la période de taille des arbres

Opération \ Trimestre	Janvier Mars	Avril Juin	Juillet Sept.	Oct. Déc.
Taille des arbres et arbustes				X
Arrachage des ligneux				X

## Annexe VII

### Fiche action n°1

### Les haies

#### Patrimoine naturel remarquable :

Faune : bruant jaune, épervier d'Europe, hypolaïs polyglotte, les fauvettes.



#### Etat des lieux / diagnostic :

D'une manière générale, il existe peu de haies sur la commune. Toutefois, la cueillette de Seresville comporte des haies champêtres qui constituent un habitat favorable pour les oiseaux nicheurs. Elles pourraient être améliorées par une gestion adaptée. Les parcs urbains comportent également quelques ensembles formant des haies favorables aux oiseaux. Bien que composées d'espèces végétales exotiques d'ornementation, les mesures de gestion des haies pouvant également s'y appliquer, elles sont intégrées dans cette fiche action.

49

#### Les menaces :

Le risque principal est de perdre le peu de haies présentes sur la commune. Une gestion mal adaptée n'est pas favorable à l'installation de nouveaux individus et constitue un dérangement pour les espèces qui y nichent. Elle peut entraîner l'abandon des couvées ou leur destruction.

## **Préconisations d'actions :**

Sur la cueillette de Seresville, il est possible de planter de nouvelles haies qui permettraient d'augmenter le linéaire déjà existant. Les essences utilisées doivent être locales et typiques de la haie champêtre : le charme, le troène, le noisetier, l'érable champêtre, le cornouiller sanguin, l'alisier torminal.

Les haies existantes peuvent être doublées voire triplées, elles seraient ainsi plus favorables à la nidification des oiseaux.

La taille des haies doit se faire après la période de nidification, de préférence en hiver et à plusieurs années d'intervalles de façon à conserver une hauteur suffisante pour les oiseaux mais aussi optimiser le rôle de coupe-vent naturel des haies.

## Annexe VIII

### Fiche action n°2

### Mare Corbonne

Patrimoine naturel remarquable :

Faune : grenouille verte, grenouille rieuse, alyte



Vue sur la mare au mois de mars



Vue sur la mare au mois d'août

### Etat des lieux / diagnostic :

La mare Corbonne est située dans la partie cultivée de la commune, c'est-à-dire au nord, à l'angle d'une route et d'un champ cultivé (céréales, agriculture intensive). Elle est alimentée par l'eau de précipitation, l'eau de ruissellement des champs et probablement des rejets d'eau pluviale provenant de l'usine d'incinération des déchets située non loin (*cf. photo*). Les populations de poissons autrefois importantes et variées semblent très faibles voire inexistantes aujourd'hui. D'une taille assez importante, elle présente l'avantage de rester en eau toute l'année. Elle accueille quelques espèces d'amphibiens et des insectes. Les berges sont en pentes douces propices à la végétation. Une zone enherbée sépare la mare du champ sur une largeur variable parfois trop faible. Les principales conséquences sont le rejet direct de produits phytosanitaires dans la mare lors de leur épandage et le rejet indirect lié au ruissellement.

## **Les menaces :**

La principale menace qui pèse sur cette mare est la disparition à terme des espèces d'amphibiens qui la peuplent, liée à une mauvaise qualité de l'eau. L'apport de produits phytosanitaires et de matières organiques par le ruissèlement d'eaux issues des cultures environnantes provoquent la dystrophie du milieu aquatique qui est généralement suivie d'un appauvrissement de la biodiversité.

## **Préconisations d'actions :**

- Le nettoyage des déchets présents dans la mare et sur les berges.
- La délimitation de la zone enherbée autour de la mare par la plantation d'une petite haie ou la mise en place de bornes afin de limiter le « grignotage » progressif de cette zone et de maintenir son rôle filtrant vis-à-vis de l'eau de ruissellement chargée en produits phytosanitaires et matières organiques.
- La plantation d'une haie partant de la mare et qui rejoindrait le boisement derrière l'usine d'incinération des déchets.
- Evaluation de la profondeur de la mare et de la progression du comblement (en vue d'un éventuel curage si besoin).

## Annexe IX

Fiche action n°3

La mare du bois du château

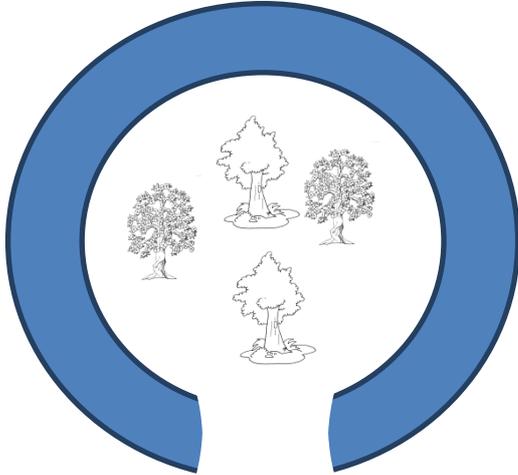


Schéma de la mare du bois du château.



Vue sur la langue de terre donnant accès à l'îlot central



Vue latérale

53

### Etat des lieux / diagnostic :

La mare du bois du château présente une configuration très particulière, ce n'est pas à proprement parlé une mare mais plutôt un ancien bassin d'ornementation caractéristique des parcs de château. Il s'agit d'un large fossé en forme d'arc de cercle, d'une profondeur pouvant aller jusqu'à 2 mètres à certains endroits et d'une largeur de 3 mètres en moyenne. Celui-ci depuis longtemps laissé à l'abandon a été progressivement envahi par la végétation, notamment de grands arbres qui poussent le long des berges et au centre de l'îlot produisant de l'ombre sur la totalité du site.

Ce site présente toutefois un intérêt non négligeable car il est situé en pleine zone industrielle et proche de la ville. Sa réhabilitation serait un atout pour la faune peuplant le bois du château car il constitue le seul point d'eau à proximité.

## **Les menaces :**

Le site est actuellement en mauvais état écologique. Presque totalement fermé, la végétation dense des berges et de l'îlot central assombrie considérablement le milieu empêchant la végétation basse de se développer et accélère le comblement du fossé par un apport massif de feuilles mortes et de branchages.

## **Préconisations d'actions :**

- Une partie des arbres doit être coupée afin d'apporter de la lumière sur le site. Le reste de la végétation nécessitera un entretien régulier afin de limiter le développement de branchage au-dessus de la mare et permettra de varier les hauteurs.
- Les berges de parts et d'autres du fossé sont très pentues. Le reprofilage de la berge extérieure avec une pente inférieure à 30° serait un atout pour la flore et la faune aquatiques qui coloniseront plus facilement la mare. Les berges seront aussi plus stables et plus accessibles pour les animaux.

# Annexe X

Fiche action n°4

Les bords de route

Patrimoine naturel remarquable :

Flore : ophrys abeille, orchis bouc.



Ophrys abeille

## Etat des lieux / diagnostic :

Le réseau de routes sur la commune est important et les bas-côtés constituent très souvent les derniers éléments de biodiversité parmi les grandes plaines cultivées en offrant une physiologie de corridor. L'optimisation de leur entretien est donc essentielle pour favoriser la diversité des espèces et veiller au bon déroulement des cycles de reproduction des plantes mais aussi des insectes qui en dépendent.

55

## Les menaces :

Le broyage de la végétation des bas-côtés aboutit à une banalisation du milieu. Réalisé précocement et répété sur quelques années, il fait disparaître des plantes annuelles ou bisannuelles qui n'ont pas la possibilité de renouveler le stock de graines du sol. D'autre part, cette pratique favorise les plantes vivaces les plus résistantes à croissance vigoureuse nécessitant des interventions plus fréquentes et ne limite en rien leur pouvoir de colonisation, au contraire.

L'abandon du produit de fauche sur place provoque une eutrophisation des bas-côtés et l'apparition de plantes nitrophiles indésirables (ortie dioïque, gaillet gratteron, chardons, etc.).

Le broyage nécessite un dégagement préalable du pied des panneaux indicateurs et des balises à l'aide d'herbicides totaux.

## Préconisations d'actions : La gestion différenciée

En fonction de la zone où l'on se trouve et de son éloignement par rapport à la chaussée de circulation, il est tout à fait possible de différencier l'entretien. En plus de diversifier les milieux en présence, cela permet une optimisation des tâches et donc des coûts.

### La bande de sécurité

Elle est immédiatement accolée à la chaussée, et constitue une largeur d'environ 1,50m. Elle doit être coupée de façon régulière. Plus on se trouve près de la chaussée, plus la contrainte de sécurité est forte. On utilise généralement une roto-faucheuse. De même les abords des panneaux doivent être dégagés pour une bonne visibilité de ceux-ci.

### Le fossé

Il présente une fonction hydraulique prioritaire d'écoulement des eaux. Si l'on favorise son enherbement pour permettre une meilleure filtration des polluants, ainsi qu'une régulation du débit et le maintien des sols, il ne doit pas être envahi de végétation au risque d'être obstrué, et de ne plus pouvoir assurer ses fonctions. Il est donc fauché de façon régulière. Des objectifs de biodiversité peuvent être intégrés à sa gestion, pourvu que l'on les concilie avec ses fonctions pré-citées.

### Les talus

Ils sont suffisamment éloignés de la route pour que la hauteur de l'herbe ne constitue pas une gêne pour l'utilisateur. Un entretien minimal est donc préconisé, pour éviter un envahissement par des broussailles. Le talus végétalisé est beaucoup plus stable qu'un talus laissé à nu soumis à l'érosion. En outre, les talus sont propices à la conservation des qualités écologiques et paysagères des dépendances routières, l'impératif de sécurité étant moins fort.

Pour les fossés et les talus, on utilise généralement une faucheuse-débroussailleuse à bras articulé, plus coûteuse mais adaptée à toutes les situations.